153e Assemblée de l'UIP

Arusha
(République-Unie de Tanzanie)
5-9 octobre 2026

Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Assemblée de l'UIP 153e
5-9 octobre 2026, Arusha (Tanzanie)

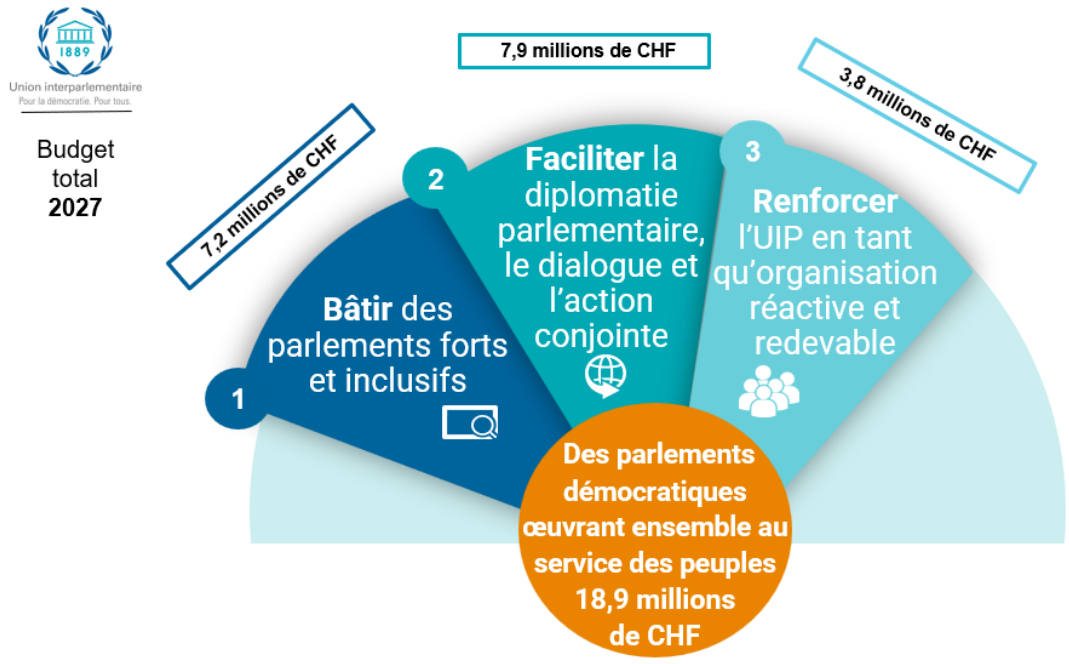
Comité exécutif
Point 6
Conseil directeur
Point 7

EX/301/6b)-P.1
CL/218/7-P.1
17 septembre 2026

Budget consolidé 2027

Transformer une nouvelle Stratégie en action parlementaire

L'Union interparlementaire (UIP) est l'organisation mondiale des parlements. Première organisation politique multilatérale au monde fondée en 1889, elle œuvre en faveur de la coopération et du dialogue entre les nations. Elle compte aujourd'hui 183 Parlements membres et 15 organismes parlementaires régionaux. Elle promeut la démocratie et aide les parlements à se renforcer, se rajeunir, se rapprocher de la parité hommes-femmes et à innover davantage. Elle défend aussi les droits de l'homme des parlementaires par le biais d'un comité de parlementaires issus de toutes les régions du monde et dévoués à cette cause. L'UIP mobilise les parlements du monde entier pour qu'ils soutiennent la paix et le développement durable.



L'UIP entend bâtir un monde dans lequel les parlements et les parlementaires œuvrent "pour la démocratie, pour tous" d'une manière inclusive, collective, tournée vers l'avenir et résiliente, tout en tenant compte de l'ensemble des acteurs et des facteurs – en constante évolution –, qui contribuent aux écosystèmes parlementaires.

Le budget consolidé 2027 traduit en termes financiers la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie de l'UIP pour 2027-2031 au cours de sa première année. Le budget prévoit des dépenses de fonctionnement brutes de 18,9 millions de CHF pour l'ensemble de l'année, majoritairement financées par les contributions des Membres, lesquelles sont estimées à 12,5 millions de CHF pour 2027. Ces recettes ordinaires seront complétées par des contributions volontaires de divers donateurs, d'un montant attendu de 4,3 millions de CHF, soit 23 % du budget total consolidé. Le solde de 2,1 millions de CHF comprend les contributions du personnel, les autres revenus et les réserves.

F

Pages

1. Introduction 3
1.1 Synthèse de la Secrétaire générale 3
1.2 Sous-Comité des finances 6
1.3 Projections à moyen terme 7
1.4 Vers une UIP neutre en carbone 8
1.5 Égalité des sexes – Analyse 9
2. Recettes 10
2.1 Contributions des Membres 10
2.2 Contributions du personnel et autres recettes 10
2.3 Contributions volontaires 10
3. Dépenses 12
3.1 Objectifs stratégiques 12
Objectif 1 – **Bâtir des parlements forts et inclusifs** 12
Objectif 2 – **Faciliter la diplomatie parlementaire, le dialogue et l'action conjointe** 18
Objectif 3 – **Renforcer l'UIP en tant qu'organisation réactive et redevable** 22
3.2 Provisions et subventions 26
3.3 Dépenses d'équipement 27
3.4 Secrétariat 28
4. Tableau des contributions 29

1. Introduction

1.1 Synthèse de la Secrétaire générale

1. Dans le cadre du plan et du budget pour 2027, l'UIP mettra en œuvre, pour la première année, sa nouvelle Stratégie pour 2027-2031, s'appuyant sur les avancées réalisées au cours de la période couverte par la Stratégie 2022-2026. La nouvelle approche adoptée dans la Stratégie rassemble trois Objectifs stratégiques interdépendants – bâtir des parlements forts et inclusifs, faciliter la diplomatie parlementaire, le dialogue et l'action conjointe et renforcer l'UIP en tant qu'organisation réactive et redevable – l'objectif ultime étant de faire en sorte que des parlements démocratiques œuvrent ensemble au service des peuples. Les volets politiques et stratégiques de l'UIP seront plus étroitement alignés. Une stratégie globale de mobilisation des Membres sera également élaborée conjointement avec les Parlements membres dans le courant de l'année 2027 afin de donner plus de possibilités à tous les Membres de prendre part aux travaux de l'UIP et d'y contribuer. La réalisation des Objectifs stratégiques reposera sur la poursuite de la transformation numérique des méthodes de travail de l'UIP et sur l'intégration d'entrée de jeu d'un cadre de suivi et d'évaluation pour chaque événement et activité de l'Organisation, au lieu de l'ajouter à un stade ultérieur.

2. Comme l'a recommandé le Conseil directeur en octobre 2022 lors de sa 210e session, il est proposé de prévoir, dans le cadre du budget ordinaire 2027, une augmentation des contributions des Parlements membres de 2 %, conformément à l'engagement de croissance à long terme de 2 % par an à compter de 2027. Les contributions des Membres passeraient alors de 12,3 millions de CHF en 2026 à 12,5 millions de CHF en 2027, ce qui permettrait de maintenir la capacité de l'UIP et de répondre aux exigences spécifiques de la nouvelle Stratégie. Le barème des quotes-parts de l'UIP continue à être calqué sur celui de l'Organisation des Nations Unies (ONU), sous réserve d'ajustements permettant de tenir compte des différences de composition et des niveaux de contribution maximum/minimum. Le barème des quotes-parts de l'ONU pour 2025-2027 a là encore servi de base de calcul pour le projet de barème de l'UIP pour 2027.

3. La Stratégie de l'UIP pour 2027-2031 tend à apporter des solutions dans un monde en proie à une forte incertitude et à des tensions géopolitiques, où les conflits se multiplient, ce qui met à mal le multilatéralisme, le droit international et la valeur fondatrice de l'UIP qu'est la gouvernance démocratique. L'érosion de la confiance des citoyens et la montée de la désinformation, de plus en plus alimentées par l'intelligence artificielle (IA), continuent à menacer la stabilité démocratique, alors même que l'on demande dans le même temps aux parlements de rendre les gouvernements comptables de leur action face à des menaces existentielles comme les changements climatiques. L'UIP continuera à adapter ses travaux en fonction de l'évolution de ces crises, en continuant à appliquer l'approche relative aux écosystèmes parlementaires, en s'intéressant à la résilience et à l'inclusion accrue des groupes vulnérables et marginalisés.

4. Les résultats des programmes continueront à être guidés par l'intérêt des parlements et leur mobilisation en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que des cadres internationaux relatifs aux droits de l'homme. L'impact de l'IA, eu égard à sa nature transversale, sera intégré dans l'ensemble des domaines d'action prioritaires en 2027, en parallèle du soutien apporté aux parlements qui se mobilisent en faveur de la gouvernance de l'IA proprement dite. Veiller à une implication parlementaire robuste en matière de mise en œuvre de l'Accord de Paris et d'autres accords internationaux essentiels restera une priorité. Les aspirations fondatrices de l'UIP pour la paix et la sécurité seront complétées par une approche davantage structurée de la diplomatie parlementaire axée sur la prévention des conflits, la mobilisation, le dialogue et la médiation. En diversifiant ses sources de financement auprès de ses différents partenaires financiers – environ 4,3 millions de CHF de fonds extrabudgétaires sont pour l'instant attendus pour l'année 2027 – l'UIP pourra maintenir à la fois un niveau d'activité stable et contenir les contributions de ses Parlements membres à un niveau minimal durable.

5. Le budget 2027 prévoit la tenue de deux Assemblées de l'UIP, la première se tiendra à Genève et le Parlement de la République dominicaine a officiellement proposé d'accueillir la seconde. Ces deux Assemblées prendront la forme de réunions entièrement en présentiel, en parallèle des réunions ordinaires du Conseil directeur, du Comité exécutif et des autres organes

statutaires. L'UIP continuera à investir dans la technologie pour permettre, le cas échéant, des sessions en ligne d'autres événements. Les politiques de l'Organisation en matière de transparence, de redevabilité et de harcèlement continueront à être rigoureusement mises en œuvre. Le Secrétariat continue en outre à faire des économies dans toutes les divisions tout en assurant un contrôle rigoureux des dépenses.

6. Le budget 2027 soutiendra les priorités énoncées dans la nouvelle Stratégie, réparties en trois Objectifs stratégiques couvrant chacun la démocratie, les droits de l'homme, l'égalité des sexes et la participation des jeunes, la paix et la sécurité, les changements climatiques et le développement durable pour tous. Il convient de noter que plusieurs de ces domaines d'action, notamment les changements climatiques, le développement, la paix et les jeunes, sont majoritairement financés par des sources extrabudgétaires. Ces fonds extrabudgétaires devraient générer un revenu estimé de 318 000 CHF au titre de l'appui aux programmes. Les travaux de l'UIP en matière de changements climatiques continuent en outre à bénéficier de la réserve prévue pour compenser les émissions de carbone, qui atteint actuellement 56 000 CHF. L'UIP accélérera sa transformation numérique pour aider les parlements à adopter des technologies émergentes, notamment le déploiement responsable de l'IA et la numérisation des archives de l'Organisation entrera dans une nouvelle phase en 2027. L'augmentation des contributions des Membres de 2 %, soit un montant de 245 000 CHF, facilitera la mise en œuvre de plusieurs éléments de la nouvelle Stratégie au cours de sa première année de mise en œuvre, à savoir : l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des Membres (20 000 CHF) et les événements en ligne connexes de soutien aux Membres (30 000 CHF), les travaux sur une politique en matière d'IA (40 000 CHF) et l'accélération de la transformation numérique de l'UIP (23 000 CHF). Cette augmentation permettra également le financement d'activités qui ne sont actuellement pas couvertes par le soutien des donateurs et permettra ainsi de consolider le travail démocratique de l'UIP en matière de bonne gouvernance, de lutte contre la corruption et de pratiques démocratiques (70 000 CHF), de proposer des activités de renforcement des capacités à l'échelle nationale au profit des petits États insulaires en développement (PEID) et des États vulnérables (30 000 CHF) et de renforcer les travaux en faveur de la paix et de la sécurité (32 000 CHF).

7. La présence de l'UIP sur Internet, tout particulièrement son réseau croissant de sites web et ses comptes sur les réseaux sociaux et dans l'espace numérique, reste un élément central de sa Stratégie de communication, ainsi que de sa Stratégie structurelle globale. Elle permet de renforcer la position de l'UIP en tant que pôle de référence en matière d'expertise parlementaire et de plateforme de partage d'informations. La Stratégie pour 2027-2031 repose sur trois objectifs : façonner le discours sur les parlements, mobiliser le principal public cible constitué de 44 000 parlementaires à travers le monde et recourir aux nouveaux formats et outils, y compris l'IA, afin d'améliorer la création de contenu tout en en garantissant l'exactitude. Un financement annuel reste essentiel pour permettre des mises à jour régulières et la création de contenu dans un environnement qui évolue rapidement, ainsi que pour le maintien de l'investissement dans Parline, principale source de données sur les parlements dans le monde.

8. Le financement pour 2027 sera utilisé pour soutenir les priorités soulignées par les organes directeurs dans la Stratégie. Les objectifs d'action s'appliqueront de manière transversale aux différents programmes en vue d'obtenir un plus grand impact, notamment en ce qui concerne la démocratie, la paix et la sécurité, le développement, les changements climatiques et l'innovation scientifique et technologique, dont l'émergence de l'IA. Le cœur même de l'action de l'UIP demeurera bien entendu la facilitation du dialogue politique lors des réunions en présentiel. Mais en parallèle, la transformation numérique des pratiques de travail générera un ensemble d'outils visant à rendre la participation à distance plus efficace et plus inclusive. La gestion et la maintenance de la nouvelle infrastructure de collaboration (notamment SharePoint) seront également assurées par un prestataire de services externe pour permettre à l'environnement numérique de l'UIP de rester à la pointe des technologies à venir. La formation continue du personnel au nouvel environnement numérique a été désignée comme une priorité importante.

9. L'année 2027 marquera le 30e anniversaire de la Déclaration universelle sur la Démocratie, ce qui sera l'occasion, tout au long de l'année, de faire le bilan des défis actuels en matière de démocratie et de parlements démocratiques et de mettre au point des stratégies d'amélioration reposant sur les bonnes pratiques et l'échange d'expériences. La publication du rapport parlementaire mondial 2027 offrira matière à réflexion et permettra d'approfondir des

problématiques plus spécifiques et plus ciblées liées au fonctionnement parlementaire et à la démocratie. En parallèle, l'UIP continuera à soutenir les parlements pour leur permettre de renforcer leur capacité institutionnelle et, de manière plus générale, consolidera ses travaux en matière de bonne gouvernance et de démocratie.

10. Les travaux sur les questions de genre et les droits de l'homme continueront d'être intégrés et occuperont une place accrue. Afin d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité de l'Organisation, la politique d'intégration de la dimension de genre continuera d'être appliquée à tous les aspects du travail de l'UIP, de manière à garantir la présence d'une perspective de genre dans l'ensemble des activités. L'UIP applique également une approche fondée sur les droits dans l'ensemble de ses travaux et assure la cohésion entre cette approche et l'intégration de la dimension de genre. L'UIP doit également rester à l'avant-garde des efforts visant à gérer et réguler le développement et l'utilisation des nouvelles technologies, notamment l'IA, afin d'en exploiter pleinement le potentiel tout en réduisant au minimum les risques.

11. Les contributions volontaires prévues au budget 2027 au titre du financement des programmes sont actuellement légèrement inférieures à celles de 2026, la confirmation de nouvelles subventions attendues dans les mois à venir ayant toutefois été reçue. Les financements provenant de partenaires de longue date, notamment l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), l'Assemblée populaire nationale de la République populaire de Chine et le Conseil de la choura du Qatar, ont été complétés par des accords avec des parlements et des subventions d'organismes de financement. L'importante subvention pluriannuelle de l'ASDI devrait être renouvelée à compter du début de la période couverte par la Stratégie pour 2027-2031. Dans le cadre de ce partenariat, qui représente la plus importante subvention externe de l'UIP, l'ASDI soutient la mise en œuvre de la Stratégie de l'Organisation en ce qui concerne les objectifs qui visent à bâtir des parlements efficaces, résilients, représentatifs et innovants. La subvention pluriannuelle du Conseil de la choura du Qatar est maintenant arrivée à son terme et des discussions sont en cours en vue du renouvellement d'un accord pour financer un ensemble d'activités et d'objectifs stratégiques. Les liens programmatiques entre l'UIP, l'ONU et ses agences spécialisées restent forts dans des domaines tels que la santé, le genre et la consolidation de la paix, tout comme dans le partenariat UIP-ONU visant à aider les parlements à contribuer efficacement à la lutte mondiale contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

12. D'autres projets de partenariat sont en cours de discussion, mais l'issue de ces pourparlers ne sera pas connue au moment de l'approbation du budget 2027. En préparant ce budget, nous n'avons inclus que les ressources qui sont déjà quantifiables et engagées ou pour lesquelles il y a une forte probabilité qu'elles se concrétisent. En tout état de cause, aucun fonds ne sera dépensé ou engagé avant que les dons ne soient officiellement approuvés par un accord signé. Les contributions volontaires devraient représenter environ un quart du budget consolidé total pour 2027, la plus grande partie du financement de l'UIP continuant de provenir des contributions de ses Membres afin de préserver l'indépendance de l'Organisation. Si l'UIP parvient à mobiliser des fonds supplémentaires pour un plus grand nombre d'activités, le Secrétariat sera bien entendu réactif pour en informer le Sous-Comité des finances et le Comité exécutif en vue de déployer lesdites ressources supplémentaires.

13. Le solde du Fonds de roulement était de 9,9 millions de CHF au début de l'année 2026, dont 8 millions de CHF représentaient des fonds disponibles/liquides et le solde représentait des ajustements comptables effectués selon les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), qui ne peuvent être convertis en espèces. La partie liquide du Fonds de roulement s'élève à 85 % du niveau cible fixé par le Comité exécutif en 2006.

14. En 2012, la mise en conformité avec les normes IPSAS a augmenté la valeur de l'actif du bâtiment du Siège, ce qui a entraîné une augmentation directe du Fonds de roulement. En 2013, l'application d'une norme IPSAS a obligé à amortir le prêt à long terme de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) auprès de la Confédération suisse et a encore augmenté la valeur du Fonds de roulement. Ces augmentations de valeur ont pour effet d'augmenter les charges d'amortissement, qui doivent être couvertes par le budget annuel. Le Conseil directeur a toujours choisi de couvrir ces écritures comptables par des réserves afin d'éviter de réduire les activités inscrites au budget de l'UIP. Comme il en a été décidé pour les budgets 2014 à 2026, le Conseil directeur est invité à autoriser l'utilisation du Fonds de roulement en 2027 et au-delà pour couvrir les charges d'amortissement annuelles supplémentaires relatives au bâtiment (60 000 CHF), le prêt FIPOI (60 000 CHF) et le capital immobilisé dans la réalisation du site web (110 000 CHF).

15. À la suite des discussions du Comité exécutif et de son Sous-Comité des finances, il est proposé d'équilibrer le budget 2027 en prélevant jusqu'à 392 000 CHF sur les liquidités du Fonds de roulement. Ce montant sera partiellement compensé par les économies attendues pour l'année 2026 et, comme les années précédentes, cette compensation ne sera appliquée que si elle est nécessaire à la fin de l'exercice budgétaire 2027.

16. Même si le Conseil directeur a décidé de rééquilibrer les contributions totales des Membres, des efforts soutenus seront déployés pour gérer le budget ordinaire 2027 et le budget volontaire, en réduisant au minimum les frais de fonctionnement tout en incluant les dépenses supplémentaires à engager afin de mener à bien le programme de travail et d'apporter le soutien nécessaire aux grandes priorités. La recherche de revenus volontaires réguliers et d'opportunités de partenariat appropriées nécessite des efforts de gestion continus ainsi qu'une évaluation minutieuse des risques éventuels quant à l'indépendance de l'UIP et sa capacité à atteindre les objectifs stratégiques définis par ses Parlements membres. Les Membres sont également encouragés à soutenir les efforts de collecte de fonds de l'UIP, notamment en facilitant la recherche de sources de financement potentielles dans leur pays. En parallèle, le Secrétariat poursuivra ses efforts visant à attirer de nouveaux Parlements membres.

17. L'écosystème parlementaire dans son ensemble continuera à ressentir l'impact de diverses sources d'instabilité mondiale, qu'il s'agisse des changements climatiques, des conflits, de l'inflation ou d'une pandémie. En dépit de ces difficultés, les Parlements membres ont maintenu leur ferme engagement à financer le budget ordinaire de l'UIP en s'acquittant de leurs contributions statutaires de façon régulière. En 2027, l'UIP devra faire preuve de dynamisme, d'imagination et de souplesse pour aider les Parlements membres à mettre en œuvre la nouvelle Stratégie, répondre aux nouvelles demandes et veiller à ce que le dialogue et la coopération interparlementaires puissent se poursuivre, tant en présentiel qu'en ligne. Alors que l'UIP cherche à bâtir des écosystèmes parlementaires résilients, elle doit démontrer sa propre capacité à être résiliente. L'UIP continuera à se positionner comme une organisation qui fait siennes les valeurs inhérentes à la démocratie et au multilatéralisme, notamment l'ouverture, la transparence, l'accessibilité et la redevabilité. Elle poursuivra ses efforts pour s'assurer que ces valeurs concourent au bien-être des citoyens que les parlements représentent, y compris dans le cadre de ses politiques en matière de transparence et de redevabilité, ainsi qu'en matière de harcèlement.

1.2 Sous-Comité des finances

18. Comme à l'accoutumée, le Sous-Comité des finances du Comité exécutif a été associé à l'établissement du budget pendant toute la durée de l'opération, en conseillant la Secrétaire générale, en formulant des recommandations et en effectuant des contrôles. Au cours de ses réunions en ligne, le Sous-Comité a défini le budget ordinaire dans ses grandes lignes sur la base des piliers définis dans la Stratégie, et a aussi fourni des conseils sur les éléments spécifiques à privilégier et sur la recherche continue de possibilités pour réduire les coûts. Ses conseils et orientations ont permis d'assurer un examen minutieux et un contrôle qualité avant l'examen ultérieur par le Comité exécutif et le Conseil directeur. Le Sous-Comité des finances a souligné que le budget 2027 renforcera la capacité de l'UIP à produire des résultats pendant la période de lancement de sa nouvelle Stratégie tout en gérant les risques institutionnels. Il envoie un signal clair pour encourager davantage de Parlements membres à intensifier leur engagement en faveur du multilatéralisme, de la démocratie et des droits de l'homme de manière efficace, moderne et flexible. La Secrétaire générale remercie le Sous-Comité des finances pour son solide leadership dans la préparation de ce budget et se réjouit de son soutien continu pendant l'année à venir.

Prévisions par objectif stratégique, suivant l'origine des fonds (CHF)

	Budget 2026	Budget 2027		
		Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Contributions des Membres	*12 294 900*	12 540 100		12 540 100
Fonds de roulement (IPSAS)	*230 000*	230 000		230 000
Fonds de roulement (liquidités)	*344 900*	391 800		391 800
Contributions du personnel	*1 294 200*	1 261 600		1 261 600
Intérêts	*100 000*	100 000		100 000
Appui aux programmes	*0*	318 100	(318 100)	0
Autres recettes	*16 000*	16 000		16 000
Contributions volontaires	*4 714 500*		4 318 700	4 318 700
TOTAL DES RECETTES	***18 994 900***	**14 857 600**	**4 000 600**	**18 858 200**
1. Bâtir des parlements forts et inclusifs	*6 726 400*	3 648 000	3 562 000	7 210 000
2. Faciliter la diplomatie parlementaire, le dialogue et l'action conjointe	*8 499 000*	7 102 100	728 900	7 831 000
3. Renforcer l'UIP en tant qu'organisation réactive et redevable	*3 974 300*	4 003 500	27 800	4 031 300
Autres charges	***144 600***	104 000		**104 000**
Suppressions	***(349 800)***		(318 100)	**(318 100)**
TOTAL DES DÉPENSES	***18 994 500***	**14 857 600**	**4 000 600**	**18 858 200**

1.3 Projections à moyen terme

19. Les perspectives économiques mondiales font état d'un ralentissement généralisé de la croissance et d'une incertitude élevée et persistante pour 2026-2027, notamment en raison du conflit au Moyen-Orient et des perturbations qu'il engendre sur les marchés de l'énergie. L'inflation devrait certes se stabiliser à terme, mais il n'en reste pas moins qu'elle a subi une augmentation temporaire due à la flambée des prix de l'énergie, ce qui a conduit à un affaiblissement de la confiance des consommateurs et des entreprises dans de nombreux pays. En 2026, l'économie mondiale devrait enregistrer une faible croissance, en raison de graves perturbations sur les marchés des produits de base, de la hausse de l'inflation et d'un durcissement des conditions monétaires. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) prévoit un ralentissement de la croissance mondiale à 2,8 % en 2026, avant une reprise à 3,1 % en 2027, sous l'effet du choc structurel provoqué par les perturbations des transports maritimes au Moyen-Orient. Dans les marchés émergents et les économies en développement, la croissance devrait ralentir sensiblement, pour s'établir à 3,6 % en 2026, soit en deçà de la moyenne observée avant la pandémie. Face à cette situation, des mesures politiques devront être prises pour s'attaquer à l'insécurité alimentaire croissante, au niveau d'endettement élevé et à l'incertitude accrue. Les économies avancées sont elles aussi en proie à des obstacles à la croissance : le Fonds monétaire international (FMI) table sur 1,8 % de croissance en 2026 et 1,7 % en 2027, en raison de l'impact généralisé de la flambée des prix de l'énergie et du durcissement des conditions monétaires. Une reprise inégale peut être source de préoccupation, en particulier pour les pays à faible revenu dont les prévisions de croissance ont été fortement revues à la baisse, tout comme les effets potentiels du maintien de taux d'intérêt et d'une dette publique élevés ainsi que de marges de manœuvre budgétaires réduites. Les tensions géopolitiques accrues et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement des produits de base demeurent des facteurs de risque majeurs, susceptibles de perturber les marchés de l'énergie et de la finance, de freiner la croissance et de raviver l'inflation, une grave crise énergétique pouvant potentiellement affaiblir les perspectives de croissance mondiale.

20. Les répercussions du conflit ne sont pas les mêmes selon les régions. Aux États-Unis d'Amérique, on s'attend à ce que la hausse des prix de l'énergie et l'incertitude politique accrue pèsent sur les dépenses des ménages, les perspectives de croissance tombant à 1,8 % en 2027. La zone euro devrait connaître une légère amélioration, passant de 0,8 % en 2026 à 1,2 % en 2027, l'effet de frein provoqué par le prix du pétrole devrait toutefois continuer à limiter toute reprise. Plus à l'Est, la Banque mondiale prévoit un ralentissement de la croissance en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, laquelle devrait passer de 5 % en 2025 à 4,4 % en 2027,

les perturbations liées au conflit venant amplifier les difficultés que rencontre déjà la Chine en raison de son ajustement du marché de l'immobilier et de la morosité du marché du travail. D'après les estimations du FMI, la croissance en Amérique latine et aux Caraïbes devrait s'établir à 2,7 % en 2027, la région restant toutefois parmi les marchés émergents et les économies en développement dont la performance est plus faible. Le Mexique est particulièrement exposé à une incertitude persistante tant sur le front national qu'international. Le Moyen-Orient devrait quant à lui faire face au dérèglement le plus marqué à court terme avant de rebondir : la Banque mondiale prévoit une reprise à 5 % et pour sa part le FMI prévoit 4,6 % en 2027, après une forte revue à la baisse en 2026 en raison des dommages causés aux infrastructures énergétiques et de la perturbation du transport maritime. En Afrique subsaharienne, les projections de croissance s'établissent à 4 % en 2026 et 4,4 % en 2027. De grandes puissances économiques, comme le Nigéria et l'Afrique du Sud, devraient toutefois être sensibles aux prix de l'énergie et aux contraintes structurelles persistantes. En Asie centrale, la croissance devrait subir un ralentissement pour s'établir à 2,1 % en 2026, avant de remonter à 2,3 % en 2027, à mesure que l'augmentation des prix des produits de base et l'affaiblissement de la demande extérieure se font sentir.

21. La croissance économique de la Suisse devrait se renforcer pour atteindre 1,5 % en 2027, à mesure que les effets du choc énergétique mondial et l'incertitude extérieure s'estomperont progressivement. La croissance à court terme se maintiendra principalement grâce à la consommation privée à l'échelle nationale, soutenue par des conditions de financement favorables, alors que les investissements et les exportations reprendront de plus belle en 2027, à mesure que les partenaires commerciaux reprendront confiance et que la demande mondiale augmentera. L'inflation devrait rester faible, dans la fourchette cible de 0 à 2 % fixée par la Banque Nationale suisse, avant de remonter légèrement à 0,6 % en 2027, ce qui permettra à celle-ci de maintenir son taux directeur accommodant à 0 %. On peut citer comme principaux facteurs de risques susceptibles de fragiliser la reprise, des perturbations prolongées de la chaîne d'approvisionnement, l'imposition de nouveaux tarifs douaniers par les États-Unis d'Amérique – les exportations subissant déjà des tarifs douaniers de 10 % – et leur éventuelle application au secteur pharmaceutique.

22. Pour 2027, le Conseil directeur de l'UIP est convenu d'une augmentation de 2 % pour le montant total des contributions des Membres. Si des recettes supplémentaires sont collectées, les services et programmes des objectifs stratégiques y afférents seront étendus. Par ailleurs, des projections prudentes ont continué d'être adoptées en ce qui concerne les recettes provenant des intérêts et des placements en 2027.

1.4 Vers une UIP neutre en carbone

23. L'UIP est engagée de longue date dans les efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques. Dans le cadre de sa campagne *Parlements pour la planète*, l'UIP continue de promouvoir le développement d'institutions parlementaires plus vertes, capables de fonctionner tout en atténuant l'impact sur l'environnement et en défendant une action climatique responsable. Le Secrétariat calculera ses émissions de carbone afin de pouvoir suivre les progrès réalisés et identifier les domaines d'action prioritaires. Les voyages officiels demeureront nécessaires pour permettre à l'UIP de mener à bien ses activités. Les émissions découlant de ces déplacements devront être calculées et compensées dans leur intégralité.

24. L'électricité que l'UIP consomme provient uniquement de sources renouvelables, selon l'offre du fournisseur local d'électricité. Comme le Siège a un système de chauffage et des contrôles des plus perfectionnés, les possibilités de réduire encore la consommation d'énergie sont limitées. Cependant, l'UIP continue de s'efforcer de s'approvisionner en matériel et en fournitures fabriqués dans le respect de l'environnement, règle systématiquement ses imprimantes et photocopieuses pour produire des impressions recto verso, recycle le papier, les cartons, le verre, le fer et l'aluminium et, par son initiative PaperSmart, limite la quantité de documents imprimés. L'Organisation a obtenu un certificat de respect de l'environnement de la part de PET-Recycling Schweiz attestant qu'elle recycle l'ensemble de ses déchets en PET plastique, épargnant ainsi à l'environnement les conséquences d'émissions de gaz à effet de serre et de la consommation de carburant.

25. Une provision de 29 000 CHF est comprise dans le présent budget pour compenser les émissions de carbone des activités ordinaires en 2027. Cette provision compense les émissions de carbone de l'UIP en finançant des activités visant à réduire l'effet des changements climatiques.

26. Il est demandé au Conseil directeur de prélever sur la réserve prévue pour compenser les émissions de carbone les fonds nécessaires en 2027 au financement de toutes les activités déployées par l'UIP en rapport avec les changements climatiques, et de compléter ainsi les fonds qu'elle devrait recevoir de donateurs volontaires pour ces activités. Actuellement, les fonds provisionnés et accumulés lors des années précédentes sont entièrement dépensés tous les ans au titre de la participation parlementaire à l'atténuation des effets des changements climatiques et sont reconstitués chaque année au moyen de la provision susmentionnée.

27. Les changements climatiques constituent une menace grave et croissante pour le bien-être des populations et la santé de la planète. Le renforcement de l'action dans le domaine des changements climatiques alimentera les activités de l'UIP dans tous les domaines et contribuera, en 2027, à la réalisation des objectifs stratégiques, notamment les objectifs stratégiques 1 et 2. Grâce aux fonds extrabudgétaires, l'UIP pourra renforcer son action visant à accroître les connaissances des parlements et leurs capacités afin qu'ils puissent intervenir plus vigoureusement en matière de changements climatiques par le biais de la législation, de la représentation et du contrôle, et promouvoir la mise en œuvre de l'Accord de Paris. De surcroît, en donnant également la priorité aux fonctions de communication des parlementaires, l'UIP continuera à offrir des espaces de dialogue interparlementaire, ainsi qu'à faciliter les échanges entre les parlementaires et les principales parties prenantes, dans les enceintes internationales, notamment les négociations annuelles de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

1.5 Égalité des sexes – Analyse

28. La nouvelle Stratégie accorde la priorité, sur le long terme, aux activités de l'UIP relatives à l'égalité hommes-femmes et à leur visibilité, notamment aux travaux visant à encourager et à soutenir la participation des femmes à la vie politique, à s'attaquer à la désinformation sexiste et à la violence à l'égard des femmes, à protéger et promouvoir les droits des femmes en général et à faire des parlements des environnements sûrs pour les femmes. Ces activités sont inscrites et font l'objet de rapports au titre de tous les objectifs de la Stratégie de l'UIP.

29. Les contributions volontaires allouées aux activités en rapport avec le partenariat/l'égalité hommes-femmes proviennent de dons fournis notamment par l'ASDI, les Émirats arabes unis, Irish Aid et l'Union européenne. Ces fonds supplémentaires seront affectés en 2027 au fur et à mesure de leur obtention.

30. Les prévisions cumulées au titre du budget ordinaire et des contributions volontaires pour les activités relatives à l'égalité des sexes représentent 11 % du total du budget consolidé.

2. Recettes

2.1 Contributions des Membres

31. La majeure partie des recettes de l'UIP provient des contributions de ses Membres. Pour 2027, le Conseil directeur est convenu que le montant total des contributions des Membres augmentera de 2 %. Jusqu'en 2011, celles-ci augmentaient en moyenne de 3 % par an pour couvrir les hausses dues à l'inflation ainsi que les besoins en maintenance et en réserves. Depuis, les contributions des Membres ont été fortement réduites à plusieurs reprises en raison des restrictions budgétaires internes que connaissaient nombre d'entre eux. Entre 2011 et 2016, l'UIP a réduit les contributions annuelles de ses Membres de plus de 17 %, d'où des économies cumulées de 7,5 millions de CHF pour les Membres de l'UIP. Le total des contributions a été réduit de plus de 2 millions de CHF par an, alors que le nombre des Membres de l'UIP ne cessait d'augmenter, passant de 152 à 183 de 2009 à 2026, ce qui a aussi allégé la charge financière des Membres existants. Comme l'a recommandé le Conseil directeur lors de sa 210e session en octobre 2022, le budget ordinaire pour 2027 a été préparé sur la base d'une augmentation totale des contributions des Parlements membres de 2 %, afin de pouvoir répondre aux exigences de la nouvelle Stratégie.

ANNÉE	CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT (CHF)*	ÉVOLUTION PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE
2011	12 202 390	1,3 %
2012	10 939 900	-10,0 %
2013	10 950 800	0 %
2014	10 952 900	0 %
2015	10 601 676	-3,2 %
2016	10 056 000	-5,1 %
2017	10 238 600	1,5 %
2018	10 443 400	2,0 %
2019	10 515 200	0 %
2020	10 959 200	4,1 %
2021	10 920 800	0 %
2022	10 920 800	0 %
2023	11 248 400	3 %
2024	11 591 500	3 %
2025	11 937 000	3 %
2026	12 294 900	3 %
2027	12 422 100	2 %
**** Le nombre des Membres de l'UIP est passé de 152 à 183 entre 2009 et 2026***		

32. En 2011, le Conseil directeur a décidé d'adapter automatiquement le barème des contributions de l'UIP chaque fois que celui des Nations Unies serait modifié. Le barème de l'UIP présenté en même temps que le présent budget reflète le dernier barème de l'ONU pour 2025-2027.

2.2 Contributions du personnel et autres recettes

33. En qualité de fonctionnaires internationaux, les membres du personnel de l'UIP reversent à l'Organisation une contribution, ou impôt sur le revenu. Le taux de contribution est établi par la Commission de la fonction publique internationale. En 2027, ce système d'imposition interne générera 1 261 600 CHF de recettes brutes au bénéfice de tous les Parlements membres. Afin d'éviter une double imposition, l'UIP est tenue de rembourser à certains employés résidents en France et aux citoyens du Canada la part de leur contribution correspondant à l'impôt national sur le revenu qu'ils ont dû payer.

34. Les recettes supplémentaires provenant de la location de salles, de la vente de souvenirs et d'autres sources annexes devraient s'élever à 16 000 CHF en 2027. Les recettes au titre des intérêts et des placements sont estimées à 100 000 CHF, bien qu'il soit difficile de faire des prévisions dans un contexte d'incertitude financière.

2.3 Contributions volontaires

35. La mobilisation des ressources devrait rapporter des contributions volontaires à hauteur de 23 % du budget total consolidé 2027 (4,3 millions de CHF). L'actuel accord de financement pluriannuel avec l'ASDI arrive à échéance à la fin de la Stratégie de l'UIP 2022-2026. L'ASDI examine actuellement la possibilité d'accorder une nouvelle subvention, qui prendrait effet au début de la période couverte par la nouvelle Stratégie. Ce financement confirmerait l'engagement de la Suède à octroyer, sur le long terme, des subventions pour soutenir le travail de l'UIP dans le cadre de l'ensemble de ses programmes, en particulier dans les domaines de la démocratie et du développement. La Commission européenne apporte un soutien à l'UIP par l'entremise du Programme du partenariat entre hommes et femmes et d'un accord signé en 2024 avec un consortium de partenaires à la tête duquel se trouve ONU Femmes, pour un montant de 1,5 million d'USD (soit 1,2 million de CHF) sur trois ans à l'appui de l'initiative

Women and Youth in Democracy Initiative (WYDE). À l'issue d'une subvention triennale en 2024, l'UIP est en contact avec le Ministère canadien des affaires étrangères, du commerce et du développement en vue de discuter de la possibilité de poursuivre son soutien au Programme du partenariat entre hommes et femmes.

36. Plusieurs parlements ont versé de généreuses contributions pour soutenir le programme conjoint sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent mis en œuvre en coopération avec l'ONU. Des parlements continuent d'apporter leur soutien, notamment celui de la Chine, qui a accordé une nouvelle subvention (1 million d'USD/0,9 million de CHF) pour la période 2024-2028. Une subvention renouvelée du Conseil national de la Fédération des Émirats arabes unis pour 2024-2028 fournit également 1 million d'USD (0,9 million de CHF), répartis entre le programme sur la lutte contre le terrorisme (33 %), les travaux sur les changements climatiques (33 %) et les programmes consacrés à l'égalité des sexes, à la jeunesse et à la démocratie (33 %).

37. La mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) a été soutenue par une subvention accordée par la Chine, d'un montant de 1,5 million d'USD (1,3 million de CHF) sur cinq ans, soit la période 2021-2026. Ce don a permis à l'UIP de soutenir le renforcement des capacités des parlements des pays en développement et de contribuer à la mise en œuvre des ODD. Cette subvention a été renouvelée par l'Assemblée populaire nationale pour une période de cinq ans supplémentaires, de 2027 à 2031, pour le même montant. La subvention de 2 millions de CHF accordée en 2021 par le Conseil de la choura du Qatar est désormais arrivée à son terme. Une proposition est actuellement à l'examen concernant une nouvelle subvention destinée à soutenir les nouveaux objectifs stratégiques de l'UIP.

38. En 2027, l'UIP continuera de collaborer avec la famille des Nations Unies, notamment avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur divers programmes régionaux et nationaux, dont un accord visant à renforcer les capacités des parlements des pays insulaires du Pacifique. L'UIP et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) continueront de collaborer étroitement. Un nouveau protocole d'accord a été conclu en mars 2024 et deux lettres d'accord ont été signées en juin 2025, l'une pour soutenir les travaux sur la sécurité sanitaire mondiale (54 000 USD) et l'autre pour mobiliser les parlementaires en faveur des taxes pour la santé (98 000 USD). Des discussions sur la poursuite de la collaboration avec le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), sous l'égide de l'OMS, sont également en cours pour financer les activités destinées à promouvoir la santé des femmes, des adolescents et des enfants.

39. Un complément à la subvention initiale de 100 000 USD (88 000 CHF) de la Julie Ann Wrigley Foundation, par l'intermédiaire de l'Université d'État de l'Arizona, a apporté un financement supplémentaire de 35 000 USD (30 000 CHF) pour soutenir les travaux de l'UIP relatifs à la lutte contre les changements climatiques. Grâce au Global Methane Hub, l'UIP recevra 420 000 USD (330 000 CHF) sur deux ans pour mettre en œuvre un projet mondial et régional visant à sensibiliser les décideurs politiques aux changements climatiques, et en particulier à la réduction des émissions de méthane. Ce projet sera mené en complément d'un projet régional dirigé par le Parlement andin. Des efforts sont en cours pour recueillir des fonds auprès d'un plus grand nombre d'autres partenaires. L'Organisation continue de rechercher des donateurs potentiels. Comme toujours, le Comité exécutif sera tenu informé des nouvelles ressources mobilisées après l'approbation du budget 2027.

3. Dépenses

3.1 Objectifs stratégiques

*Objectif 1 – **Bâtir des parlements forts et inclusifs***

Principe

Il est essentiel pour la démocratie que les parlements et les parlementaires puissent exercer efficacement leur mandat, sans peur ni violence, servir les citoyens, représenter et défendre les droits et les intérêts des citoyens dans toute leur diversité, prendre des décisions fondées sur des données probantes et contrôler l'action de leurs gouvernements.

L'UIP entend fournir aux parlements les connaissances et les compétences nécessaires pour en faire des institutions démocratiques, à savoir des institutions efficaces, responsables et transparentes, dotées de processus décisionnels réactifs, inclusifs, participatifs et représentatifs, contribuant ainsi à la réalisation des ODD, en particulier de l'ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces). En tant que pierre angulaire de la démocratie, les parlements doivent être solides dans leurs relations avec l'exécutif, entretenir des liens avec les citoyens qu'ils représentent et s'appuyer sur des données fiables et des éléments probants afin de mener des débats rigoureux et prendre des décisions éclairées. Ils doivent aussi faire preuve de souplesse et être capables de relever les défis actuels et futurs.

L'un des éléments clés de parlements forts est la mesure dans laquelle leurs membres peuvent exercer leur mandat librement et en toute sécurité, et ce, à l'heure où les personnalités publiques, hommes comme femmes, se heurtent à des menaces et une violence grandissantes ayant pour but de limiter leur capacité à travailler et à agir, y compris à de la violence fondée sur le genre.

La capacité des parlements à représenter la société dans son ensemble et à formuler ses préoccupations se trouve au cœur du fonctionnement démocratique. Accorder une attention particulière aux groupes moins représentés, comme les femmes, les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité, à l'instar des personnes vivant sous le seuil de pauvreté ou des personnes handicapées et établir des pratiques et des procédures parlementaires inclusives permet de créer des voies d'accès et d'influence pour l'ensemble des citoyens.

L'évolution rapide actuelle du monde et de l'environnement renforce la nécessité pour les parlements et les parlementaires d'être tournés vers l'avenir, résilients et capables d'évoluer, de s'adapter et de gérer les risques en fonction des circonstances. Il est essentiel et nécessaire de mieux tirer parti de la technologie pour continuer à moderniser les stratégies parlementaires et les processus opérationnels de manière responsable et inclusive. L'émergence de l'IA en tant qu'opportunité et défi majeur pour les parlements et la démocratie en général a également rendu plus pressante la nécessité de s'adapter et de planifier l'avenir.

Dans cet esprit, l'UIP continuera à mettre à profit les connaissances et l'expérience de ses Membres et à travailler avec ses partenaires pour développer les connaissances et les ressources nécessaires à la mise en place de parlements plus forts et plus inclusifs. Elle facilitera l'accès des parlementaires et du personnel parlementaire aux ressources dont ils ont besoin et favorisera l'apprentissage entre pairs pour mettre en relation les parlements qui font face aux mêmes difficultés. Elle renforcera également son action auprès des Parlements membres pour accroître la solidarité avec les parlementaires qui font l'objet de menaces, et rapprochera les Parlements membres, les Membres associés et les partenaires en vue de favoriser l'apprentissage conjoint et le partage de bonnes pratiques.

Aperçu des activités pour 2027

Mettre à profit les connaissances, les outils et les normes, ainsi que le renforcement des capacités entre pairs, pour permettre à tous les parlements d'améliorer leur action

Dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités et d'assistance technique, l'UIP continuera à mettre à profit et à diffuser ses outils, ses ressources et ses supports de connaissances existants. Une attention particulière sera prêtée au lancement, à la diffusion et au suivi des conclusions du Rapport parlementaire mondial 2027. L'UIP continuera également à mettre au point et à actualiser des outils et ressources pratiques pour répondre aux besoins et priorités émergents, l'objectif étant de renforcer la capacité des parlements à traduire les preuves, les connaissances et les engagements internationaux en action parlementaire efficace.

S'appuyant sur ses outils et normes, l'Organisation aidera les parlements à utiliser ces cadres en vue d'améliorer leur fonctionnement institutionnel et de leur permettre de s'acquitter efficacement de leur mandat. Elle fournira à plusieurs d'entre eux un soutien adapté en matière de renforcement des capacités au profit de l'institution, des parlementaires et du personnel parlementaire, en mettant l'accent sur le renforcement de la capacité de contrôle et sur l'établissement de nouveaux partenariats visant à les aider dans leur travail. L'UIP soutiendra également les initiatives visant à ancrer les processus décisionnels fondés sur des données probantes au sein des parlements, ce qui impliquera de renforcer le lien entre l'action parlementaire et le vécu et les besoins des individus. Les parlements en situation de crise ou sortant d'une telle situation feront l'objet d'une attention particulière. L'UIP aidera les parlements à comprendre les environnements difficiles sur le plan politique et à s'y adapter, en investissant dans la prévention des conflits, notamment par la médiation, la facilitation du dialogue et l'utilisation des outils consacrés à l'approche de la sécurité humaine et de la sécurité commune.

L'UIP complétera le renforcement des capacités institutionnelles en apportant aux parlements une aide ciblée dans des domaines d'action prioritaires, notamment le renforcement des capacités, l'orientation des politiques publiques et le partage d'expérience entre pairs sur des thématiques comme les droits de l'homme, l'égalité des sexes, l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles et des aspects discriminatoires de la législation, l'autonomisation des jeunes, les changements climatiques et la réduction des émissions de méthane, l'égalité et les droits en matière de santé, le soutien aux personnes handicapées, la sécurité humaine et la sécurité commune pour consolider la paix, le développement durable et la lutte contre le terrorisme. Elle intensifiera en particulier son soutien aux parlements dans leurs fonctions législatives, de contrôle et d'élaboration des politiques en matière d'IA, dans le prolongement de sa résolution de 2024 intitulée *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*.

Gardant ces considérations à l'esprit, l'UIP poursuivra son action visant à faciliter la participation des parlements nationaux au suivi des recommandations issues des processus des Nations Unies et d'autres processus multilatéraux, tels que l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, le forum politique de haut niveau pour le développement durable, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le Comité des droits de l'enfant et plusieurs autres organes conventionnels des droits de l'homme de l'ONU et processus multilatéraux.

L'UIP coopérera avec des partenaires institutionnels essentiels, en particulier au sein du système des Nations Unies et défendra également une approche écosystémique, dans l'optique d'aider à canaliser les éléments probants, connaissances et informations issus de sources clés – y compris d'organisations internationales, d'institutions nationales, d'établissements universitaires et de recherche, de la société civile et d'autres partenaires de confiance – l'idée étant d'informer l'action parlementaire et de renforcer la qualité, la pertinence et l'impact des travaux parlementaires.

Faire en sorte que les parlementaires puissent exercer leur mandat en toute liberté et renforcer le soutien aux parlementaires menacés

L'UIP poursuivra ses efforts pour garantir que les parlementaires puissent exercer leur mandat en toute liberté et en toute sécurité face aux menaces et défis croissants auxquels ils doivent faire face. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP (CDHP) gérera sa charge de

travail croissante en se réunissant régulièrement, en effectuant des missions sur le terrain, en organisant des auditions avec les victimes, les autorités et des experts, en envoyant des observateurs à des procès et en s'assurant, de concert avec les Parlements membres et d'autres parties prenantes, que les décisions prises sont suivies d'effet. L'année 2027 sera l'occasion de tirer parti de la campagne de l'UIP en faveur des droits de l'homme lancée en 2026 pour encourager les parlementaires à faire preuve de solidarité envers leurs collègues en danger.

L'UIP poursuivra ses travaux concernant l'intimidation publique des parlementaires, qui visent à mieux comprendre les tendances et à recenser les lacunes et les solutions efficaces. Ce faisant, elle procédera à de nouvelles études de cas menées à l'échelle nationale et organisera des ateliers parlementaires pour évoquer une telle intimidation et aider à y remédier. Les travaux constants menés par la communauté de pratique sous la houlette de l'UIP devraient également aider à rassembler les parlementaires et les experts pour faire avancer la recherche, la formation et l'élaboration des normes.

Dans le prolongement de l'attention particulière qu'elle porte à la violence à l'égard des femmes au parlement, l'UIP diffusera en 2026, le rapport de l'étude sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes au parlement dans la région des Amériques et des Caraïbes et entamera de nouveaux travaux de recherche sur une autre région qui n'a pas encore fait l'objet d'une telle étude. En parallèle, l'UIP procédera à des recherches en matière de violence en ligne à l'égard des femmes en politique et de législation visant à l'éliminer. Elle mettra également en œuvre des activités de soutien à l'échelle nationale pour aider les parlements à lutter contre la violence à l'égard des femmes en politique, que ce soit en ligne ou hors ligne, notamment grâce au partage des connaissances, au renforcement des capacités, à la mobilisation de diverses parties prenantes et au soutien en matière de légistique.

Renforcer les capacités en faveur de parlements inclusifs ainsi que le soutien aux jeunes parlementaires et aux femmes parlementaires

La campagne de l'UIP intitulée *Atteindre l'égalité des sexes, action par action* offre un cadre d'actions prioritaires permettant aux parlements d'accélérer les progrès vers la parité en politique, de veiller à ce que les parlements soient sensibles au genre et de créer un monde exempt de toute discrimination fondée sur le genre.

L'UIP continuera à appuyer la participation politique des femmes et des jeunes et poursuivra la mobilisation en faveur de parlements plus représentatifs, en continuant à mettre l'accent sur les jeunes femmes et les autres groupes sous-représentés de femmes et de jeunes. Elle recueillera et compilera des données, mènera des recherches et définira des orientations en matière de bonnes pratiques.

L'UIP soutiendra les efforts déployés par les pays en vue d'accroître la représentation des femmes et des jeunes au parlement. Elle fournira par exemple un soutien et une expertise techniques sur les mesures et initiatives positives qui facilitent leur accès au parlement. Elle s'attachera en particulier à épauler les parlements qui comptent moins de 10 % de femmes dans leurs rangs.

Pour soutenir la participation des jeunes au parlement, l'UIP continuera à soutenir l'action parlementaire en matière de réforme et d'autonomisation des jeunes, dans le prolongement de sa campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* Celle-ci défend des initiatives d'autonomisation des jeunes parlementaires tant à l'échelle internationale que nationale et soutient les structures d'autonomisation des jeunes au parlement.

En 2027, à l'occasion du 15e anniversaire du Plan d'action pour des parlements sensibles au genre de l'UIP, celle-ci fera le bilan de la transformation des parlements en institutions sensibles au genre incarnant l'égalité, l'intégration des questions de genre dans leurs travaux et agissant comme des modèles d'inclusion. Elle continuera à aider les parlements dans leurs efforts de transformation, notamment en facilitant l'auto-évaluation de leur sensibilité au genre et en soutenant les réformes parlementaires.

L'UIP mettra à disposition des plateformes de collaboration entre les parlementaires et les organisations de la société civile de femmes et de jeunes, à l'échelle tant internationale que locale, pour soutenir la participation politique et le leadership des femmes et des jeunes.

En 2027, l'UIP s'efforcera d'appliquer à d'autres populations marginalisées et vulnérables les enseignements tirés de ses activités relatives à la représentation et à l'inclusion des femmes et des jeunes, en particulier après l'adoption de sa résolution de 2026 sur les droits et l'autonomisation des personnes handicapées. Ses travaux mettront l'accent sur l'impact de l'action parlementaire sur ces groupes dans les domaines des droits de l'homme, de la participation et du leadership politiques, du développement durable, de la santé et des changements climatiques.

Aider les parlements à tirer parti des technologies émergentes, notamment de l'IA et d'autres outils innovants

En 2027, l'UIP poursuivra et renforcera son action visant à aider les parlements à intégrer l'innovation et à tirer parti de la technologie pour devenir plus efficaces et plus résilients. Le Centre de l'UIP pour l'innovation au parlement continuera de servir de plateforme centrale permettant aux parlements de tirer parti des innovations des uns et des autres, y compris en matière d'IA.

L'UIP s'efforcera de fournir des études et des données, et de faciliter des discussions en vue de renforcer la capacité des parlements à utiliser efficacement la technologie numérique dans l'exercice de leurs fonctions essentielles. L'UIP continuera également de mener des initiatives visant à développer les bonnes pratiques en matière d'utilisation de l'IA dans les parlements. Elle poursuivra le développement des lignes directrices et des scénarios d'utilisation de l'IA publiés en 2024. Le réseau d'experts sur l'IA du Centre de l'innovation au parlement continuera à échanger des informations et des bonnes pratiques. Une attention particulière sera accordée à l'appui aux parlements dont la maturité numérique est jugée moyenne ou faible, afin qu'ils puissent tirer parti de l'intégration d'outils basés sur l'IA dans leurs travaux.

L'UIP aidera également les parlements à étendre, sur le plan national, leurs capacités numériques et technologiques, y compris en les aidant à s'attaquer aux actes de violence à l'égard des femmes en politique en lien avec l'IA, ainsi qu'à la désinformation fondée sur le genre et aux biais de l'IA.

L'UIP aidera les parlements à traiter les priorités prospectives, tournées vers l'avenir (la préparation aux répercussions des changements climatiques, les cybermenaces, l'IA, la science et l'éthique, etc.). Elle facilitera les discussions sur la manière de renforcer la capacité des parlements à appréhender l'avenir et la réflexion prospective. Il s'agira notamment d'effectuer des études et de faire connaître le travail des commissions parlementaires du futur.

Elle mènera également des initiatives visant à promouvoir la mise en œuvre de la Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie, afin de donner aux parlements les moyens d'élaborer des politiques qui placent l'être humain au centre de la prise de décisions et d'instaurer un dialogue et des échanges efficaces entre les scientifiques, les chercheurs, les décideurs politiques et le public.

Actions clés

Mettre à profit les connaissances, les outils et les normes

- Élaborer des normes et des lignes directrices visant à renforcer les capacités et les pratiques parlementaires et en matière de recherches sur Parline concernant les parlements et leur fonctionnement
- Diffuser les outils d'auto-évaluation et autres de l'UIP et apporter une assistance quant à leur utilisation
- Réaliser des études et des collectes de données, y compris de la documentation en matière de bonnes pratiques, sur les parlements et leurs travaux dans les domaines d'action prioritaires de l'UIP
- Publier le Rapport parlementaire mondial 2027

Renforcer les capacités institutionnelles et soutenir les actions stratégiques prioritaires aux niveaux national et mondial

- Offrir une assistance aux parlements dans le cadre de leurs auto-évaluations et des évaluations de leurs besoins en ce qui concerne le renforcement des capacités institutionnelles
- Renforcer les capacités des parlementaires et du personnel parlementaire en lien avec les fonctions essentielles du parlement (surveillance et contrôle, légistique, contrôle et examen des textes de loi, services de recherche, règles et procédures internes, élaboration du budget, participation des citoyens aux travaux du parlement)
- Soutenir les parlements des pays en transition, en situation vulnérable ou de crise ou sortants d'une telle situation, y compris les PEID.
- Soutenir la transformation numérique des parlements
- Renforcer les capacités parlementaires dans les domaines d'action prioritaires de l'UIP (changements climatiques, développement, égalité des sexes, droits de l'homme, paix et sécurité) et en matière de mise en œuvre des recommandations des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme et d'autres processus et accords juridiquement contraignants de l'ONU, notamment grâce à une collaboration accrue avec plusieurs organes conventionnels des droits de l'homme de l'ONU
- Organiser un échange continu de connaissances et de bonnes pratiques sur les rôles législatif, de contrôle et d'élaboration des politiques des parlements en matière d'IA, notamment sur son développement et son utilisation éthiques
- Aider les parlements à comprendre les risques à caractère politique grâce au renforcement de leurs capacités en matière de médiation, de facilitation du dialogue et d'engagement

Faire en sorte que les parlementaires puissent exercer leur mandat en toute liberté et renforcer le soutien aux parlementaires menacés

- Offrir une assistance aux parlementaires en danger par l'intermédiaire de la procédure de traitement et de suivi des plaintes du CDHP (séances, auditions, observations de procès, missions)
- Collecter et diffuser des données actualisées sur les tendances et les incidents survenus sur les plans national et mondial en matière d'intimidation publique des parlementaires et sur l'état de préparation des institutions s'agissant d'y faire face
- Mettre au point et utiliser une politique type permettant aux parlements de prévenir une telle intimidation et d'y remédier
- Convoquer régulièrement une communauté de pratique sous la houlette de l'UIP pour évoquer et partager des enseignements quant aux manières efficaces de s'attaquer à la violence à l'égard des parlementaires et d'autres personnalités publiques, comme les conseillers locaux, les juges, les avocats et les journalistes
- Former les parlements et les parlementaires en matière de lutte contre la violence publique
- Fournir des services consultatifs aux parlements, mener, en ligne et en présentiel, des campagnes de sensibilisation, des ateliers de renforcement des capacités et de formation au profit des parlementaires et du personnel parlementaire en matière de lutte contre le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes au parlement et en politique
- Élaborer de nouveaux outils visant à soutenir l'action parlementaire contre la violence à l'égard des femmes en politique et contre les normes sociales néfastes qui entravent la participation et le leadership politiques des femmes
- Faire des recherches sur les bonnes pratiques en matière de lutte contre la violence en ligne à l'égard des femmes et lancer une nouvelle étude régionale sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes au parlement
- Dispenser des conseils techniques aux parlements à l'échelle nationale en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes au parlement

Renforcer les capacités en faveur de parlements inclusifs ainsi que le soutien aux jeunes parlementaires et aux femmes parlementaires

- Recueillir des données élargies sur les femmes et les jeunes au parlement
- Créer des outils de sensibilisation (une carte des Femmes en politique, des infographies et d'autres outils de communication)

- Contribuer aux efforts des parlements pour accroître l'accès des femmes à leurs travaux, en prêtant une attention particulière aux parlements qui comptent moins de 10 % de femmes parmi leurs membres et à ceux pour lesquels des élections approchent
- Renforcer les capacités sur les moyens d'améliorer la participation des femmes ou des jeunes
- Mener des activités de renforcement des capacités, notamment dispenser des formations aux femmes parlementaires ou aux jeunes parlementaires, apporter un soutien aux groupes de femmes parlementaires ou de jeunes parlementaires ainsi qu'aux jeunes femmes et aux autres femmes issues de groupes sous-représentés
- Série de séances d'information en ligne pour les jeunes parlementaires
- Recherches sur les parlements sensibles au genre
- Apporter un soutien aux parlements à l'échelle nationale s'agissant de procéder à des auto-évaluations et de faire avancer les réformes vers une plus grande sensibilité au genre
- Renforcer les capacités des parlements pour qu'ils puissent affermir leur action en faveur des groupes vulnérables dans les domaines de l'égalité des sexes, du développement durable, de la santé et des changements climatiques

Aider les parlements à tirer parti des technologies émergentes, notamment de l'IA et d'autres outils innovants

- Soutien apporté par le Centre pour l'innovation au parlement, notamment en créant des communautés d'expertise parlementaire au sein des pôles régionaux et thématiques, en élaborant des outils et en diffusant les bonnes pratiques, par exemple sur la transformation numérique des parlements
- Poursuivre l'élaboration de lignes directrices, de scénarios d'utilisation et de bonnes pratiques concernant l'utilisation de l'IA dans les parlements, adaptés au niveau de maturité numérique de chaque parlement
- Organiser des webinaires sur la transformation numérique des parlements
- Renforcer les capacités des parlements dans les domaines de l'innovation et des technologies de l'information, afin qu'ils soient mieux à même de remplir leurs fonctions, notamment en lien avec les domaines d'action prioritaires de l'UIP
- Offrir une assistance aux parlements pour aborder les enjeux stratégiques de l'avenir et concevoir une législation appropriée, notamment en lien avec la science et l'éthique
- Renforcer les capacités des parlements à encadrer le développement et l'utilisation éthiques des technologies, notamment de l'IA
- Offrir une assistance aux parlements s'agissant de s'attaquer aux actes de violence à l'égard des femmes en politique en lien avec l'IA, ainsi qu'à la désinformation fondée sur le genre et aux biais de l'IA
- Renforcer la sensibilisation au rôle des commissions parlementaires du futur

Prévisions par type de dépenses (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
2027	**3 648 000**	**3 562 000**	**7 210 000**
• Salaires	2 699 600	985 500	**3 685 100**
• Services	655 700	1 846 800	**2 502 500**
• Voyages	236 700	350 200	**586 900**
• Matériel	56 000	379 500	**435 500**

*Objectif 2 – **Faciliter la diplomatie parlementaire, le dialogue et l'action conjointe***

Principe

Promouvoir le dialogue au moyen de la diplomatie parlementaire pour renforcer le rôle des parlements en matière de coopération internationale et soutenir une paix durable sont au cœur de la mission de l'UIP. Il s'agit de priorités de plus en plus pressantes dans un contexte de polarisation sociale et politique croissante, de recrudescence des conflits et de pressions grandissantes exercées sur le système multilatéral.

Il faut renforcer l'action conjointe, le dialogue et la diplomatie parlementaires afin de poursuivre les avancées dans les domaines d'action prioritaires, d'approfondir la coopération, d'accroître le soutien en faveur des engagements internationaux et de consolider la confiance dans le système multilatéral. Il est donc nécessaire de prendre des mesures pour préserver et améliorer l'UIP, en particulier ses Assemblées, en tant qu'espace de dialogue politique, d'échanges, de coopération et de solidarité et pour renforcer le soutien en faveur d'une gouvernance mondiale solide et efficace sous-tendue par un élément parlementaire robuste, grâce à la coopération avec le système des Nations Unies, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le G20 et d'autres partenaires pertinents.

En 2027, première année de mise en œuvre de la Stratégie pour 2027-2031, l'UIP consolidera ses initiatives existantes tout en ouvrant de nouvelles voies de coopération. Une attention particulière sera accordée à la prévention des conflits, au dialogue interparlementaire, à la médiation et au soutien apporté aux parlements en proie à des vulnérabilités spécifiques. L'UIP renforcera la diplomatie parlementaire aux niveaux régional et mondial, élargira les possibilités d'apprentissage et d'échanges entre pairs et rapprochera les parlementaires de partenaires régionaux et internationaux. Elle cherchera également à amplifier l'impact de ses Assemblées et la mise en œuvre des déclarations, résolutions et autres documents qui en ressortent.

Les mesures prises dans le cadre de cet objectif stratégique viseront donc à faire en sorte que les parlementaires du monde entier deviennent des acteurs plus efficaces de la gouvernance mondiale, de la prévention et de la résolution des conflits et de la coopération multilatérale. Elles permettront également d'aligner les activités politiques et stratégiques de l'UIP, d'approfondir la mobilisation des Parlements membres et d'encourager les parlements à traduire les engagements internationaux dans la législation, les politiques publiques et le contrôle parlementaire à l'échelle nationale et à les soutenir à cet égard.

Aperçu des activités pour 2027

Renforcer le rôle de l'Assemblée de l'UIP en tant qu'espace de dialogue, favorisant des positions parlementaires communes, l'inclusion et le suivi

L'UIP mettra à profit ses Assemblées pour réunir les parlementaires, encourager les échanges de vues, favoriser le dialogue et faciliter l'apprentissage entre pairs. Ces rassemblements continueront à être l'occasion pour les parlementaires de trouver des terrains d'entente et de se mobiliser en vue d'une action conjointe dans des domaines prioritaires.

L'UIP renforcera l'inclusivité de ses Assemblées en donnant plus d'espace aux parlements pour organiser des manifestations parallèles formelles et informelles sur des questions qui les intéressent tout en veillant à élargir la participation aux Assemblées. Des efforts particuliers seront déployés pour encourager le retour de Parlements membres qui n'ont pas participé aux récentes Assemblées et pour engager le dialogue avec des parlements qui ne sont pas encore Membres de l'UIP. Une attention particulière sera également accordée à des parlements en proie à des vulnérabilités spécifiques, notamment ceux des PEID, l'objectif étant de les aider à nouer des liens avec des parlementaires d'autres pays et des partenaires susceptibles de les aider.

L'UIP renforcera également ses mécanismes de redevabilité permettant de surveiller la mise en œuvre de documents finaux politiques et de décisions adoptés par ses Membres. Elle examinera et simplifiera les procédures actuelles pour permettre aux Parlements membres de rendre compte de leurs activités dans le cadre du suivi des décisions, améliorer le suivi des progrès réalisés et

renforcer la redevabilité. Les outils numériques et de communication seront utilisés plus largement pour collecter des données sur les bonnes pratiques et donner plus de visibilité aux actions menées.

Les Assemblées serviront également à mieux aligner le travail politique de l'UIP et ses domaines d'action prioritaires, y compris en renforçant les connaissances et les compétences des parlements s'agissant de superviser et de mettre en œuvre les accords internationaux pertinents. Les organes spécialisés de l'UIP seront mobilisés pour veiller à ce que les volets politiques et stratégiques de l'Organisation se renforcent mutuellement.

Investir plus massivement dans la diplomatie parlementaire et la prévention des conflits, et renforcer les capacités de consolidation de la paix des parlementaires

En 2027, l'UIP mettra en place une approche davantage structurée de la diplomatie parlementaire, rassemblant ses mécanismes politique, institutionnel et stratégique pour s'attaquer plus efficacement aux conflits. Elle s'évertuera à faciliter le dialogue, à prévenir les conflits et à soutenir la médiation entre et au sein des parlements, le cas échéant. La consolidation de la paix sera son objectif principal, les initiatives reposeront sur les besoins des parlements et seront adaptées à chaque contexte et situation spécifiques.

L'UIP mettra au point des activités de renforcement des capacités au profit des parlementaires prenant part à des initiatives de dialogue, l'objectif étant de renforcer leurs compétences en médiation politique et de leur permettre de compléter utilement leurs efforts de diplomatie intergouvernementale. Pour amplifier l'impact de ces travaux, l'UIP consolidera ses éléments stratégiques existants en matière de paix et de sécurité, de prévention des conflits, de lutte contre le terrorisme et de dialogue interconfessionnel, dans le cadre d'une approche complète de la sécurité commune et de la sécurité humaine.

Renforcer le leadership et le dialogue au niveau régional

L'UIP favorisera les interactions entre parlementaires en dehors de ses grandes réunions mondiales. Elle renforcera le rôle de ses six groupes géopolitiques et mettra au point une communication ciblée à destination des parlementaires ayant des besoins spécifiques, notamment des PEID.

Ces échanges régionaux et internationaux permettront aux parlements de partager leurs expériences, d'apprendre les uns des autres et de collaborer sur des questions revêtant une importance particulière dans les contextes qui leur sont propres. Ils permettront également à l'UIP de répondre plus étroitement aux besoins des parlementaires, d'approfondir ses relations avec les parlements nationaux et de favoriser l'apprentissage entre pairs, que ce soit en ligne ou en présentiel.

Plus généralement, l'UIP mettra au point une stratégie de mobilisation des Membres comprenant un élément propre au renforcement de la mobilisation régionale.

Renforcer le soutien apporté au multilatéralisme et aux principaux mécanismes de l'ONU

L'UIP continuera à aider les parlements aux différents stades des processus relatifs aux traités internationaux en offrant une plateforme permettant aux parlementaires d'échanger leurs points de vue, de partager des expériences et de bâtir une dynamique politique en vue de la signature, de la ratification et de la mise en œuvre effective des engagements internationaux. Elle offrira également une plateforme de mobilisation renforcée s'agissant des différents mécanismes de contrôle, notamment au moyen d'un meilleur contrôle parlementaire passant par des discussions à l'UIP.

L'UIP continuera en outre à s'efforcer de donner une dimension parlementaire aux processus multilatéraux, contribuant ainsi à faire avancer ses domaines d'action prioritaires. L'objectif est d'accroître l'exposition et la sensibilisation des parlementaires, de leur permettre de faire entendre leur voix et de susciter une mobilisation plus efficace permettant un suivi et une mise en œuvre plus robustes à l'échelle nationale.

Grâce à l'apprentissage entre pairs, au renforcement des capacités, à la production de supports de connaissance et au dialogue avec les partenaires internationaux, l'UIP soutiendra la participation des parlementaires aux mécanismes de contrôle et, le cas échéant, aux initiatives d'élaboration des politiques, de la Convention relative aux droits de l'enfant, de l'Examen périodique universel

(EPU), de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et des examens nationaux volontaires dans le cadre des ODD.

L'UIP poursuivra ses efforts en faveur de l'inclusion de parlementaires dans les délégations nationales prenant part à ces mécanismes et renforcera les échanges entre parlementaires de pays dont les rapports font l'objet d'un examen et leurs pairs qui sont récemment passés par là. Elle continuera en outre à mettre en avant la voix des parlements dans les négociations relatives à des accords essentiels conclus dans le cadre de l'ONU ainsi que dans les travaux de l'OMC, du G20 et d'autres parties prenantes internationales, l'objectif étant de mobiliser l'influence collective des parlements au service de la coopération mondiale.

Actions clés

Renforcer le rôle de l'Assemblée de l'UIP et l'action parlementaire conjointe

- Assemblées de l'UIP en mai 2027 (Genève (Suisse)) et en octobre 2027 (République dominicaine (à confirmer)).
- Approfondir le dialogue avec les Parlements membres, les autres organisations parlementaires et les groupes géopolitiques
- Relancer la mobilisation de Parlements membres absents des Assemblées ces dernières années
- Promouvoir la solidarité à l'égard des parlementaires en danger
- Mettre en place un mécanisme revu et simplifié permettant aux Parlements membres de rendre compte de la mise en œuvre des résolutions de l'UIP et des résultats des Assemblées, en facilitant le partage de bonnes pratiques, le suivi des avancées et une meilleure redevabilité
- Renforcer la contribution des organes spécialisés de l'UIP dans la réalisation des priorités stratégiques
- Conférence mondiale des femmes parlementaires
- Conférence mondiale des jeunes parlementaires
- Mobiliser les Parlements membres via diverses voies de communication à l'occasion de la Journée internationale des femmes (8 mars), la Journée internationale du parlementarisme (30 juin), la Journée internationale de la démocratie (15 septembre) et la Journée internationale des droits de l'homme (10 décembre)

Développer la diplomatie parlementaire, la prévention des conflits et la consolidation de la paix

- Mener des initiatives politiques et institutionnelles visant à faciliter le dialogue et la diplomatie parlementaire entre parlementaires de pays en conflit, en créant des possibilités de dialogue, en jetant des ponts et en aidant à restaurer la confiance
- Mettre au point une communication ciblée en faveur de l'adhésion aux principaux traités de l'ONU portant sur la sécurité et le désarmement (à savoir Traité sur le commerce des armes, Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, Convention sur les armes à sous-munitions, Conventions sur l'apatridie) et de leur mise en œuvre
- Promouvoir l'utilisation des outils relatifs à la lutte contre le terrorisme et à la prévention de l'extrémisme violent, notamment la carte interactive et l'application mobile pour les parlementaires
- Améliorer la stratégie relative aux contenus, en mettant l'accent sur les études de cas et les bonnes pratiques des parlements et mettre en place un vaste écosystème de parties prenantes qui permet d'informer, d'apprendre et de fournir des exemples à suivre
- Organiser des séances d'information au profit des parlementaires sur les processus de l'ONU, mettant en lumière les questions clés relatives à la réforme
- Organiser des ateliers et des webinaires sur le dialogue interconfessionnel pour la paix et la dignité humaine, en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
- Promouvoir des activités pertinentes de l'UIP aux Nations Unies à New York, Vienne et Genève

Renforcer le dialogue et l'apprentissage entre pairs aux échelles régionale et interrégionale

- Renforcer le rôle des groupes géopolitiques au sein de l'UIP, dans le cadre des efforts de mobilisation accrue des Membres
- Faciliter les échanges entre groupes entre les Assemblées
- Organiser des séminaires régionaux et interrégionaux sur les ODD (à confirmer) et d'éventuels autres sujets en lien avec les domaines d'action prioritaires

Soutenir le multilatéralisme et la participation des parlementaires aux processus mondiaux

- Audition parlementaire aux Nations Unies
- Réunion parlementaire annuelle en marge de la session de la Commission de la condition de la femme
- Forum parlementaire à l'occasion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable
- Ateliers régionaux sur la promotion du commerce mondial
- Sommet des présidents de parlement du G20 (P20)
- Réunion parlementaire dans le cadre de la COP sur les changements climatiques
- Segment parlementaire au Forum sur la gouvernance de l'Internet
- Dialogue parlementaire à l'occasion de l'Assemblée mondiale de la Santé
- Organiser des événements de plaidoyer et de sensibilisation à l'échelle mondiale ou régionale sur les questions suivantes : parlements sensibles aux droits de l'homme, législation protégeant la liberté d'expression, égalité des sexes, parlements sensibles au genre, lutte contre la violence à l'égard des femmes, participation et autonomisation des jeunes, changements climatiques, ODD, santé (notamment la couverture sanitaire universelle et la sécurité sanitaire mondiale), nutrition et sécurité alimentaire, désarmement, sciences et technologies au service de la paix, lutte contre le terrorisme, prévention de l'extrémisme violent, Écoles de la Science au service de la paix, diplomatie scientifique, Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie
- Organiser des événements conjointement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'OMS, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la CCNUCC, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, etc.
- Soutenir la participation des parlementaires aux réunions des Nations Unies qui intéressent directement l'UIP, telles que le Forum de la jeunesse et le Forum des sciences et des technologies du Conseil économique et social, ainsi que d'autres réunions de haut niveau des Nations Unies
- Coordonner les contributions parlementaires et assurer le suivi de la participation des parlements aux événements suivants : Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDEF), processus de l'Examen périodique universel (EPU), Comité des droits de l'enfant, forums des Commissions économiques régionales de l'ONU sur le développement durable
- Progresser vers l'objectif d'universalité de l'UIP
- Relancer la mobilisation de Parlements membres absents des Assemblées ces dernières années

Prévisions par type de dépenses (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
2027	**7 102 100**	**728 900**	**7 831 000**
• Salaires	4 954 200	17 500	**4 971 700**
• Services	1 257 600	472 900	**1 775 500**
• Voyages	373 700	220 000	**598 700**
• Matériel	516 300	18 500	**539 800**
• Charges financières	300	0	**300**

*Objectif 3 – **Renforcer l'UIP en tant qu'organisation réactive et redevable***

Principe

La confiance, le respect, la transparence, la réactivité et la redevabilité mutuelle constituent les fondements de l'action de l'UIP. Les besoins des Parlements membres et le contexte géopolitique actuel exigent que l'UIP renforce, accélère et pérennise son impact à tous les niveaux. Pour ce faire, l'UIP doit consolider sa coopération avec ses partenaires et ses Membres associés et se doter de systèmes et de processus internes lui permettant d'agir efficacement au service de ses Parlements membres. En vue d'accroître la mobilisation des Membres, l'UIP mettra les Parlements membres en relation avec des partenaires pertinents afin de les aider à renforcer leurs mandats et leurs capacités de contrôle, ciblera mieux sa communication en fonction des domaines d'intérêt des Parlements membres, renforcera sa présence en ligne et accélérera sa transformation numérique pour mieux servir les Parlements membres.

Aperçu des activités pour 2027

Renforcer et faciliter la redevabilité à tous les niveaux

En 2027, l'UIP poursuivra et améliorera le processus actuel de présentation de rapports par les Membres. Elle perfectionnera l'actuel processus de présentation de rapports pour le simplifier, le rendre plus réactif et plus efficace s'agissant de prendre en compte ce que les Parlements membres entreprennent en matière de suivi des résolutions, décisions et autres initiatives de l'UIP. Une mobilisation plus étroite des Parlements membres et une utilisation accrue des outils numériques aideront à faciliter la présentation de rapports, à améliorer la qualité des informations recueillies et l'accès à celles-ci, ainsi que leur utilisation dans le cadre du suivi et de l'évaluation au sein de l'Organisation. On s'attend également à ce qu'une meilleure mobilisation des Parlements membres encourage un suivi plus poussé, renforce l'apprentissage entre pairs et améliore la redevabilité mutuelle parmi les Membres de l'UIP.

Au cours de la période couverte par la Stratégie 2022-2026, les Parlements membres ont approuvé un nombre record de politiques en matière de gouvernance et de redevabilité, portant notamment sur : la protection des données personnelles, la lutte contre le harcèlement lors des Assemblées et événements de l'UIP, un Code de conduite des responsables de la gouvernance de l'Organisation, une politique portant sur le signalement d'actes répréhensibles ainsi que des amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP visant à favoriser une plus grande inclusion et une meilleure représentation. Des progrès ont également été réalisés concernant l'élaboration d'une politique de durabilité, l'intégration de la dimension de genre et la mise en œuvre d'approches fondées sur les droits de l'homme. Maintenant que ces politiques sont en place, l'UIP veillera à les mettre en œuvre et à en élargir l'application par les Membres. Il est possible de consolider et de mieux définir les normes et les attentes afin de préserver la bonne gouvernance de l'Organisation.

L'UIP augmentera également les investissements consacrés au suivi et à l'évaluation, de manière à accroître la transparence et à assurer un meilleur suivi de l'impact. Des consultations menées auprès des Parlements membres et des donateurs ont fait apparaître la nécessité de normaliser les approches actuelles de l'UIP et ses divers axes de travail, de construire des systèmes de données internes et complets et d'allouer davantage de ressources au suivi des activités menées par les parlements pour fournir des preuves, au fur et à mesure, de l'impact de l'UIP au sein des parlements nationaux. Pour ce faire, en 2027, l'UIP mettra en place un processus et une approche de portée globale pour l'ensemble de ses activités. Cela comprendra des outils communs pour la planification conjointe des activités dans l'ensemble de l'Organisation et avec les Parlements membres, un suivi et une évaluation intégrés dans tous les domaines de résultats et des mécanismes permettant de collecter plus facilement des données auprès des Parlements membres. Le système offrira au bout du compte une approche d'évaluation des activités de l'UIP simplifiée, qui permettra de contribuer à une prise de décisions et un apprentissage fondés sur des données probantes, ainsi qu'à une meilleure transparence en matière d'impact de l'Organisation.

Rationaliser les partenariats stratégiques afin de mieux pérenniser l'impact à long terme

L'UIP collabore régulièrement avec des experts, des organisations partenaires et des Membres associés à l'élaboration de supports de connaissances, au renforcement des capacités, ainsi qu'à l'organisation de manifestations et d'activités conjointes en ligne et en présentiel. L'UIP a élargi son approche en s'efforçant de mettre en relation les parlements avec un écosystème d'acteurs comprenant des partenaires multilatéraux tels que l'ONU et ses institutions spécialisées (OMS, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ONU Femmes, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ONUDC, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), CCNUCC et Organisation internationale du Travail), le Comité international de la Croix-Rouge, la société civile, des technologues, des scientifiques et des universitaires, ainsi que d'autres entités, comme les institutions nationales d'audit, qui aident les parlements à renforcer leurs mandats et à améliorer leurs capacités de contrôle. Afin de renforcer l'impact et en tenant compte de l'évolution du contexte, l'UIP consolidera et formalisera sa stratégie existante afin de concentrer son rôle dans le domaine où elle est particulièrement compétente pour faire bouger les lignes, à savoir le renforcement des parlements. Elle adoptera une approche à long terme selon deux axes : en s'appuyant sur des partenaires actifs au niveau national pour aider les parlements à pérenniser l'impact, et en collaborant avec des partenaires opérant au niveau des systèmes ainsi qu'avec d'autres partenaires actifs à l'échelle mondiale afin d'avoir un impact au niveau politique.

Une approche en trois volets pour renforcer la communication

La communication joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la vision définie dans la Stratégie de l'Organisation. Depuis 2022, l'UIP a créé de nouveaux formats de contenu, doublé sa présence en ligne et sur les réseaux sociaux, quadruplé le nombre de parties prenantes dans sa base de données et fortement accru la couverture médiatique de l'Organisation.

En 2027, l'UIP s'appuiera sur ces résultats en matière de communication en se concentrant sur trois objectifs. En façonnant le discours sur les parlements, elle pourra renforcer sa position en tant que source d'information fiable et vérifiée pour et sur les parlements, et servir de plateforme de partage d'informations entre les parlements. Mobiliser le principal public cible constitué de 44 000 parlementaires à travers le monde permettra de renforcer la mobilisation des Membres, de consolider les liens entre les Parlements membres et de favoriser une plus grande participation aux contenus, aux événements, aux plateformes et aux activités d'apprentissage entre pairs proposés par l'UIP. Enfin, le recours aux nouveaux formats et outils (tels que l'IA) aidera l'UIP à utiliser ses ressources de façon plus stratégique et plus efficace, à continuer d'innover aux côtés de ses Parlements membres et à toucher des publics plus larges et plus diversifiés. Amplifier la visibilité de l'UIP auprès de ces publics variés renforcera l'importance du rôle clé joué par les parlements dans la gouvernance démocratique, ce qui permettra de renforcer les Parlements membres et d'accroître l'impact de l'Organisation.

Ces objectifs en matière de communication vont de pair avec les objectifs stratégiques globaux de l'Organisation. En plus de continuer à renforcer la communication, ces objectifs constitueront des leviers essentiels pour mettre en œuvre la Stratégie globale de l'UIP.

Accélérer la transformation numérique pour les événements et les méthodes de travail de l'UIP

La stratégie de transformation numérique de l'UIP vise en premier lieu à proposer de meilleurs services aux Parlements membres. La Stratégie de l'UIP pour 2027-2031 souligne l'importance de mieux tirer parti de la transformation numérique afin de renforcer les capacités opérationnelles de l'UIP. En accélérant sa propre transformation numérique et en exploitant les outils numériques existants et émergents, l'UIP sera en mesure d'impliquer plus efficacement les Parlements membres, de les mettre en relation entre eux, d'identifier les besoins émergents et de réduire les obstacles que représentent souvent la distance, la langue et les fuseaux horaires. La transformation numérique et les outils numériques permettront également à l'UIP d'être plus efficace, de mieux suivre et évaluer son impact, et d'améliorer la transparence. En 2027, des mesures seront prises pour accélérer la transformation numérique de l'UIP. Ce travail s'appuiera notamment sur l'expérience et les enseignements tirés des transformations numériques menées par les parlements eux-mêmes, qui font l'objet d'un suivi attentif de la part du Centre pour l'innovation au parlement de l'UIP.

Actions clés

Renforcer et faciliter la redevabilité à tous les niveaux

- Simplifier l'exercice annuel consistant pour les Membres à présenter des rapports afin que ceux-ci soient plus ciblés et plus lisibles
- Restructurer les rapports annuels des Membres par domaine d'action prioritaire pour qu'ils se concentrent plus clairement sur des actions concrètes mises en place par les Parlements membres
- Utiliser de manière soutenue les volets sur la redevabilité pour montrer le suivi parlementaire, partager des expériences et renforcer la redevabilité mutuelle
- Utiliser davantage les outils numériques et les réseaux sociaux pour diffuser des bonnes pratiques grâce à des études de cas, des entretiens, des articles publiés sur des sites web, les réseaux sociaux et d'autres canaux de communication
- Élaborer un plan de mise en œuvre de la Politique de durabilité de l'UIP
- Dispenser des formations en ligne et en présentiel aux Membres de l'UIP (le cas échéant) et aux membres du personnel du Secrétariat concernant les politiques de l'Organisation
- Mener des initiatives de sensibilisation et de communication pour faire mieux connaître et respecter la Politique de lutte contre le harcèlement de l'UIP
- Renforcer les systèmes et les processus pour une mise en œuvre plus efficace des politiques de l'UIP
- Assurer le suivi et la mise en œuvre des recommandations issues de l'exercice de cartographie et de l'évaluation des processus de gestion des données de l'UIP réalisé en 2026 aux fins de suivi et d'évaluation
- Consolider un système complet de l'UIP en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage
- Mobiliser les Parlements membres et les aider à renforcer leurs capacités en matière de présentation de rapports, de suivi et d'évaluation
- Élaborer une stratégie de collecte de fonds

Rationaliser les partenariats stratégiques afin de mieux pérenniser l'impact à long terme

- Cartographier et évaluer les partenariats de l'UIP
- Consulter des partenaires de l'élaboration des politiques, mettre au point des objectifs communs pour la période stratégique et organiser régulièrement des réunions de coordination
- Cartographier les partenaires stratégiques nationaux en matière de renforcement des capacités

Une approche en trois volets pour renforcer la communication

- Façonner le discours sur les parlements en produisant du contenu adapté aux plateformes numériques et aux réseaux sociaux, en particulier de courtes vidéos, recherchant activement une couverture médiatique de premier plan
- Mobiliser le principal public cible de l'UIP constitué de 44 000 parlementaires en constituant et actualisant régulièrement une base de données sur les parlementaires du monde entier et en recourant à des communications ciblées pour atteindre les groupes spécifiques de parlementaires en fonction de leurs centres d'intérêt
- Étudier de nouveaux outils en testant des outils fondés sur l'IA afin d'améliorer la création de contenu et d'offrir un meilleur service aux Membres, et en optimisant les contenus publiés sur le site web de l'UIP à cet égard

Accélérer la transformation numérique pour les événements et les méthodes de travail de l'UIP

- Accroître la numérisation des processus et des dossiers (y compris les archives de l'UIP)
- Renforcer les capacités internes en matière de formats, d'événements et de projets numériques
- Élaborer des outils de gestion de projet à l'échelle du système
- Améliorer les processus permettant de recenser la participation aux événements de l'UIP

- Prendre les premières mesures permettant d'utiliser l'IA pour soutenir les travaux de l'UIP, notamment créer des lignes directrices concernant son utilisation ainsi que des formations et des activités de renforcement des capacités
- Augmenter l'accès aux données de l'UIP en formats ouverts, y compris par l'entremise de la base de données Parline
- Renforcer la cybersécurité sur toutes les plateformes et former tous les nouveaux membres du personnel à cet égard
- Accroître l'utilisation de SharePoint pour la gestion des documents, la collaboration et le partage d'informations
- Investir dans des plateformes d'informations (réseaux sociaux et nouveaux médias)
- Adapter le site web de l'UIP pour optimiser sa visibilité dans les résultats des moteurs de recherche en utilisant des grands modèles de langage générés par IA
- Tester de nouveaux formats de contenu numérique qui sont de plus en plus populaires, par exemple, les stories sur les réseaux sociaux, les GIF, les méthodes de visualisation des données, les vidéos et les podcasts

Prévisions par type de dépenses (CHF)

	Budget ordinaire	**Autres sources**	**Budget global**
2027	**4 003 500**	**27 800**	**4 031 300**
• Salaires	2 338 300	0	**2 338 300**
• Services	438 000	23 600	**461 600**
• Voyages	161 300	4 200	**165 500**
• Matériel	572 900	0	**572 900**
• Charges financières	33 000	0	**33 000**
• Amortissement	460 000	0	**460 000**

3.2 Provisions et subventions

Aperçu pour 2027

Les provisions et les subventions prévoient un financement suffisant pour honorer les engagements présents et futurs, conformément à une sage gestion des finances.

Les provisions et subventions doivent être calculées avec précision, selon une politique claire et approuvée.

L'UIP met de côté des fonds pour compenser les émissions de carbone produites par ses activités, surtout les déplacements professionnels. Le montant de cette contribution est actuellement établi par un logiciel de calcul en ligne, qui estime l'investissement nécessaire pour compenser les émissions produites par les déplacements signalés par le Secrétariat.

Une réserve a été créée pour les gros travaux de réparation sur le bâtiment du Siège de l'UIP. Cette réserve est employée pour couvrir le coût de l'amortissement des travaux nécessaires, à savoir la mise en place de doubles vitrages et de protections des fenêtres du Siège. Au 1er janvier 2026, cette réserve dégageait un solde de 350 400 CHF. Au fur et à mesure que la réserve s'épuisera, le Conseil directeur devra envisager de la reconstituer dans les années à venir.

La réserve pour créances douteuses est une provision destinée à absorber les pertes au cas où des Membres verraient leurs droits suspendus ou mettraient un terme à leur participation, et où leurs contributions, déjà comptabilisées comme recettes, ne seraient jamais encaissées. Selon une analyse prudente, le montant de la dotation à cette réserve en 2027 a été fixé à 40 000 CHF.

L'UIP verse à l'Association des secrétaires généraux des parlements (ASGP) une subvention annuelle dont le montant, calculé chaque année, doit suffire à pourvoir aux dépenses qui ne sont pas couvertes par d'autres sources. Le montant de la subvention a été relevé à 38 000 CHF en 2017-2018 pour permettre à l'ASGP de faire appel à des services supplémentaires d'interprétation et de traduction pour communiquer avec de nouveaux groupes linguistiques, et restera à ce niveau en 2027.

L'UIP est tenue par contrat d'assurer le paiement des pensions à neuf anciens employés du Secrétariat. La Caisse de prévoyance fermée a été intégrée aux comptes de l'UIP et ses réserves sont placées dans un fonds commun de placement flexible conçu tout particulièrement pour les fonds de pension suisses. Ces réserves sont complétées par les autres fonds investis par l'UIP depuis 2026.

Prévisions par type de dépenses (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
2027	**104 000**	**0**	**104 000**

Prévisions pour 2027 par objectif suivant l'origine des fonds (CHF)

Objectif	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
1. Réserves statutaires et passif (net)	40 000	0	40 000
2. Subvention à l'ASGP	35 000	0	35 000
3. Compensation des émissions de carbone	29 000	0	29 000
➢ **Total général**	**104 000**	**0**	**104 000**

3.3 Dépenses d'équipement

Aperçu pour 2027

L'UIP fait des dépenses d'équipement avisées qui augmentent la valeur de l'actif ou améliorent la productivité ou la qualité du travail tout en veillant à maintenir à un niveau supportable les charges qu'elles entraînent pour l'avenir.

Outre le renouvellement régulier du matériel informatique, le serveur SharePoint installé au Siège permet à l'UIP d'accélérer sa transformation numérique et d'améliorer son efficacité opérationnelle. L'écosystème numérique de l'UIP – qui comprend les sites web, les vidéos, les comptes sur les réseaux sociaux et Parline, principale source de données sur les parlements dans le monde – devra continuer à être développé en 2027 pour rester à jour, conformément à la Stratégie de communication de l'UIP. Les coûts qui ne sont pas couverts par des dons extérieurs seront capitalisés et amortis sur quatre ans.

L'UIP détient, respectivement depuis 2008 et 2015, deux véhicules qui servent pour le fonctionnement général de l'Organisation. Ces deux véhicules sont entièrement amortis et la fin de leur cycle de vie se rapproche. Ils seront remplacés en 2027 et 2028. Les nouveaux véhicules seront capitalisés et amortis sur cinq ans.

Prévisions des dépenses d'équipement (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
2027	**150 000**	**0**	**150 000**

Prévisions des dépenses d'équipement par catégorie et par année pour la période 2027-2029 (CHF)

Poste	2027	2028	2029
1. Remplacement d'ordinateurs et de serveurs	35 000	35 000	35 000
2. Mobilier	15 000	15 000	15 000
3. Véhicules	50 000	50 000	0
4. Réalisation du site Internet	100 000	100 000	100 000
➢ **Total général**	**200 000**	**200 000**	**150 000**

3.4 Secrétariat

40. Le budget 2027 prévoit pour l'année une dotation en personnel de 49,1 postes équivalent temps plein. Le tableau ci-dessous indique la répartition des postes par orientation stratégique, objectif, catégorie et grade, ainsi que la proportion de postes actuellement occupés par des femmes.

Objectif stratégique	*2026*	**Budget 2027**							
		SG	**Grades de cadres**					**Services généraux**	**Total**
			Directeur	5	4	3	2		
1. Parlements forts	*16,3*		**1**	**1**	**6**	**4,8**	**2**	**3**	**17,8**
2. Dialogue parlementaire	*22,5*	**0,5**	**2**	**2**	**4**	**4**	**3**	**4,3**	**19,8**
3. Redevabilité à l'UIP	*10,5*	**0,5**	**1**	**1**		**2**		**7**	**11,5**
Total	***49,3***	**1**	**4**	**4**	**10**	**10,8**	**5**	**14,3**	**49,1**
Pourcentage de femmes	*57 %*	*100 %*	*50 %*	*25 %*	*50 %*	*56 %*	*80 %*	*66 %*	*58 %*
Nombre de femmes	*28,3*	*1*	*2*	*1*	*5*	*6*	*4*	*9,5*	*28,5*

N.B. : la responsabilité de l'intégration de la dimension de genre incombe à la Secrétaire générale, avec l'appui de la Directrice des programmes

41. Les grades du personnel permanent sont déterminés par le régime commun de classement des emplois de l'ONU. Les autres catégories de personnel sont inscrites au budget sous la rubrique "services" et comprennent les consultants, les experts et les services linguistiques. Les femmes occupent 58 % des postes permanents du Secrétariat. Le poste de secrétaire général et deux des quatre postes au grade de directeur sont actuellement occupés par des femmes. Les bureaux de New York et de Vienne sont tous deux dirigés par des femmes.

42. Les ajustements annuels des traitements sont décidés par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). Le budget 2027 des traitements du personnel du Secrétariat financé par des sources ordinaires s'élève à 7 093 800 CHF. Est également prévu pour les traitements du personnel affecté à des projets un crédit de 462 100 CHF qui proviendra d'autres sources.

43. Les prestations telles que la retraite et les allocations pour charges de famille et pour frais d'étude sont accordées au personnel conformément au régime commun des Nations Unies. D'autres, telles que les assurances maladie et accident sont définies de manière interne par l'UIP. Le budget ordinaire des prestations sociales touchant le personnel est de 2 183 800 CHF. À ce budget s'ajoute un montant de 142 300 CHF, qui correspond aux prestations sociales imputées aux budgets de projets financés par des contributions volontaires.

4. Tableau des contributions

Nom du pays	ONU 2025-2027	Barème approuvé pour 2027	
	%	%	CHF
Afrique du Sud	0,251 %	0,450 %	56 500
Albanie	0,010 %	0,120 %	15 100
Algérie	0,087 %	0,230 %	28 900
Allemagne	5,692 %	6,380 %	800 500
Andorre	0,004 %	0,110 %	13 800
Angola	0,010 %	0,120 %	15 100
Arabie saoudite	1,217 %	1,620 %	203 300
Argentine	0,490 %	0,750 %	94 100
Arménie	0,007 %	0,110 %	13 800
Australie	2,040 %	2,550 %	320 000
Autriche	0,626 %	0,920 %	115 400
Azerbaïdjan	0,034 %	0,160 %	20 100
Bahamas	0,015 %	0,130 %	16 300
Bahreïn	0,050 %	0,180 %	22 600
Bangladesh	0,010 %	0,120 %	15 100
Bélarus	0,043 %	0,170 %	21 300
Belgique	0,773 %	1,100 %	138 000
Belize	0,001 %	0,100 %	12 500
Bénin	0,005 %	0,110 %	13 800
Bhoutan	0,001 %	0,100 %	12 500
Bolivie (État plurinational de)	0,018 %	0,130 %	16 300
Bosnie-Herzégovine	0,014 %	0,120 %	15 100
Botswana	0,013 %	0,120 %	15 100
Brésil	1,411 %	1,840 %	230 900
Brunéi Darussalam	0,019 %	0,130 %	16 300
Bulgarie	0,071 %	0,210 %	26 300
Burkina Faso	0,005 %	0,110 %	13 800
Burundi	0,001 %	0,100 %	12 500
Cabo Verde	0,001 %	0,100 %	12 500
Cambodge	0,008 %	0,110 %	13 800
Cameroun	0,014 %	0,120 %	15 100
Canada	2,543 %	3,110 %	390 200
Chili	0,374 %	0,610 %	76 500
Chine	20,004 %	11,750 %	1 474 300
Chypre	0,035 %	0,160 %	20 100
Colombie	0,197 %	0,380 %	47 700
Comores	0,001 %	0,100 %	12 500
Costa Rica	0,063 %	0,200 %	25 100

Nom du pays	ONU 2025-2027	Barème approuvé pour 2027	
	%	%	CHF
Côte d'Ivoire	0,024 %	0,140 %	17 600
Croatie	0,088 %	0,230 %	28 900
Cuba	0,122 %	0,280 %	35 100
Danemark	0,531 %	0,800 %	100 400
Djibouti	0,002 %	0,100 %	12 500
Égypte	0,182 %	0,360 %	45 200
Émirats arabes unis	0,574 %	0,860 %	107 900
Équateur	0,065 %	0,200 %	25 100
Espagne	1,895 %	2,390 %	299 900
Estonie	0,045 %	0,170 %	21 300
Eswatini	0,002 %	0,100 %	12 500
Éthiopie	0,010 %	0,120 %	15 100
Fédération de Russie	2,094 %	2,610 %	327 500
Fidji	0,003 %	0,100 %	12 500
Finlande	0,386 %	0,620 %	77 800
France	3,858 %	4,510 %	565 900
Gabon	0,011 %	0,120 %	15 100
Gambie	0,001 %	0,100 %	12 500
Géorgie	0,009 %	0,120 %	15 100
Ghana	0,025 %	0,140 %	17 600
Grèce	0,280 %	0,490 %	61 500
Guatemala	0,046 %	0,170 %	21 300
Guinée	0,004 %	0,110 %	13 800
Guinée Bissau	0,001 %	0,100 %	12 500
Guinée équatoriale	0,008 %	0,110 %	13 800
Guyana	0,011 %	0,120 %	15 100
Hongrie	0,223 %	0,420 %	52 700
Îles Marshall	0,001 %	0,100 %	12 500
Inde	1,106 %	1,490 %	187 000
Indonésie	0,579 %	0,860 %	107 900
Iran (République islamique d')	0,386 %	0,620 %	77 800
Iraq	0,131 %	0,290 %	36 400
Irlande	0,472 %	0,730 %	91 600
Islande	0,035 %	0,160 %	20 100
Israël	0,609 %	0,900 %	112 900
Italie	2,813 %	3,400 %	426 600
Jamaïque	0,007 %	0,110 %	13 800
Japon	6,930 %	7,580 %	951 100
Jordanie	0,021 %	0,130 %	16 300
Kazakhstan	0,131 %	0,290 %	36 400

Nom du pays	ONU 2025-2027	Barème approuvé pour 2027	
	%	%	CHF
Kenya	0,037 %	0,160 %	20 100
Kirghizistan	0,003 %	0,100 %	12 500
Koweït	0,222 %	0,410 %	51 400
Lesotho	0,001 %	0,100 %	12 500
Lettonie	0,050 %	0,180 %	22 600
Liban	0,022 %	0,140 %	17 600
Libéria	0,001 %	0,100 %	12 500
Libye	0,040 %	0,160 %	20 100
Liechtenstein	0,009 %	0,120 %	15 100
Lituanie	0,081 %	0,220 %	27 600
Luxembourg	0,073 %	0,210 %	26 300
Macédoine du Nord	0,008 %	0,110 %	13 800
Madagascar	0,004 %	0,110 %	13 800
Malaisie	0,326 %	0,550 %	69 000
Malawi	0,003 %	0,100 %	12 500
Maldives	0,004 %	0,110 %	13 800
Mali	0,005 %	0,110 %	13 800
Malte	0,020 %	0,130 %	16 300
Maroc	0,059 %	0,190 %	23 800
Maurice	0,010 %	0,120 %	15 100
Mauritanie	0,003 %	0,100 %	12 500
Mexique	1,137 %	1,520 %	190 700
Micronésie (États fédérés de)	0,001 %	0,100 %	12 500
Monaco	0,011 %	0,120 %	15 100
Mongolie	0,004 %	0,110 %	13 800
Monténégro	0,004 %	0,110 %	13 800
Mozambique	0,002 %	0,100 %	12 500
Namibie	0,007 %	0,110 %	13 800
Népal	0,010 %	0,120 %	15 100
Nicaragua	0,004 %	0,110 %	13 800
Niger	0,004 %	0,110 %	13 800
Nigéria	0,150 %	0,320 %	40 200
Norvège	0,653 %	0,950 %	119 200
Nouvelle-Zélande	0,302 %	0,520 %	65 200
Oman	0,115 %	0,270 %	33 900
Ouganda	0,010 %	0,120 %	15 100
Ouzbékistan	0,024 %	0,140 %	17 600
Pakistan	0,123 %	0,280 %	35 100
Palaos	0,001 %	0,100 %	12 500
Palestine		0,100 %	12 500

Nom du pays	ONU 2025-2027	Barème approuvé pour 2027	
	%	%	CHF
Panama	0,086 %	0,230 %	28 900
Paraguay	0,023 %	0,140 %	17 600
Pays-Bas	1,298 %	1,710 %	214 600
Pérou	0,145 %	0,310 %	38 900
Philippines	0,198 %	0,380 %	47 700
Pologne	0,831 %	1,160 %	145 500
Portugal	0,328 %	0,550 %	69 000
Qatar	0,245 %	0,440 %	55 200
République arabe syrienne	0,006 %	0,110 %	13 800
République de Corée	2,349 %	2,890 %	362 600
République démocratique du Congo	0,010 %	0,120 %	15 100
République démocratique populaire lao	0,006 %	0,110 %	13 800
République dominicaine	0,069 %	0,210 %	26 300
République de Moldova	0,006 %	0,110 %	13 800
République populaire démocratique de Corée	0,005 %	0,110 %	13 800
République-Unie de Tanzanie	0,010 %	0,120 %	15 100
Roumanie	0,358 %	0,590 %	74 000
Royaume-Uni	3,991 %	4,650 %	583 400
Rwanda	0,003 %	0,100 %	12 500
Saint-Marin	0,002 %	0,100 %	12 500
Samoa	0,001 %	0,100 %	12 500
Sao Tomé-et-Principe	0,001 %	0,100 %	12 500
Sénégal	0,007 %	0,110 %	13 800
Serbie	0,040 %	0,160 %	20 100
Seychelles	0,002 %	0,100 %	12 500
Sierra Leone	0,001 %	0,100 %	12 500
Singapour	0,479 %	0,740 %	92 800
Slovaquie	0,149 %	0,320 %	40 200
Slovénie	0,077 %	0,220 %	27 600
Somalie	0,002 %	0,100 %	12 500
Soudan du Sud	0,005 %	0,110 %	13 800
Sri Lanka	0,038 %	0,160 %	20 100
Suède	0,822 %	1,150 %	144 300
Suisse	1,029 %	1,400 %	175 700
Suriname	0,002 %	0,100 %	12 500
Tadjikistan	0,003 %	0,100 %	12 500
Tchad	0,005 %	0,110 %	13 800
Tchéquie	0,344 %	0,570 %	71 500
Thaïlande	0,341 %	0,570 %	71 500
Timor-Leste	0,001 %	0,100 %	12 500

Nom du pays	ONU 2025-2027	Barème approuvé pour 2027	
	%	%	CHF
Togo	0,002 %	0,100 %	12 500
Tonga	0,001 %	0,100 %	12 500
Trinité-et-Tobago	0,033 %	0,150 %	18 800
Tunisie	0,018 %	0,130 %	16 300
Türkiye	0,685 %	0,990 %	124 200
Turkménistan	0,036 %	0,160 %	20 100
Tuvalu	0,001 %	0,100 %	12 500
Ukraine	0,074 %	0,210 %	26 300
Uruguay	0,079 %	0,220 %	27 600
Venezuela (République bolivarienne du)	0,069 %	0,210 %	26 300
Viet Nam	0,159 %	0,330 %	41 400
Yémen	0,003 %	0,100 %	12 500
Zambie	0,006 %	0,110 %	13 800
Zimbabwe	0,007 %	0,110 %	13 800

Membre associé	ONU 2025-2027	Barème approuvé pour 2027	
	%	%	CHF
Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants (AIP CEI)		0,020 %	2 500
Assemblée législative de l'Afrique de l'Est		0,020 %	2 500
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)		0,040 %	5 000
Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)		0,030 %	3 800
Assemblée parlementaire de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire		0,020 %	2 500
Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)		0,020 %	2 500
Parlement arabe		0,030 %	3 800
Parlement centraméricain (PARLACEN)		0,020 %	2 500
Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)		0,020 %	2 500
Parlement européen		0,060 %	7 500
Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO)		0,020 %	2 500
Parlement du MERCOSUR (PARLASUR)		0,030 %	3 800
Parlement panafricain		0,020 %	2 500
Total		**100 %**	**12 540 100**